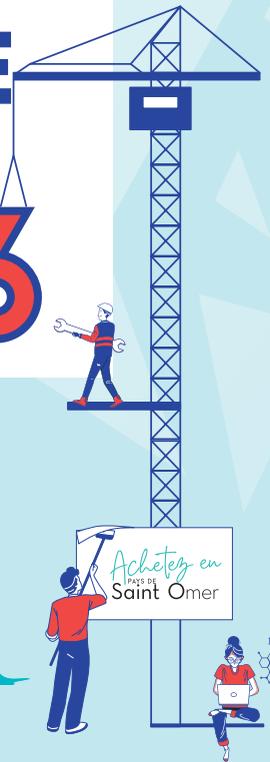


PROJET *de* TERRITOIRE

Communauté d'Agglomération
du Pays de Saint-Omer

2020 – 2026



Conception : service communication CAPSO
Imprimé sur du papier recyclé par un imprimeur certifié ISO 9001 et 14001

CITEO

S O M M A I R E

Edito.....04

Méthodologie de construction du projet de territoire05

Les grands principes de la méthodologie
Les acteurs de la construction du projet
Les dates clés de la démarche
Territoire et compétences



Les grandes orientations stratégiques14

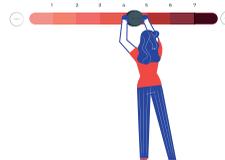
Conforter l'attractivité du Pays de Saint-Omer
Un programme ambitieux de projets structurants
Renforcer la proximité par un maillage équilibré sur le territoire



Les 16 fiches thématiques29



Evaluation et suivi du projet de territoire.....65





EDITO

A la suite des élections communautaires de juillet 2020 et au renouvellement de l'exécutif, il est apparu essentiel de poser des bases claires et solides pour ce nouveau mandat.

Le projet de territoire, deuxième génération, en tant qu'outil de référence pour définir les grandes orientations stratégiques que nous portons pour l'agglomération du Pays de Saint-Omer, se renouvelle.

D'abord par la mise en œuvre d'une concertation élargie : afin d'établir un document largement partagé, les élus municipaux et communautaires ont pu échanger et coconstruire le projet au travers d'ateliers. De la même manière, les habitants ont été associés à ce travail d'élaboration du projet de territoire par le biais d'un questionnaire, puis au travers d'ateliers. Enfin, pour avoir une vision globale, les acteurs locaux ont pu nous transmettre leur vision pour les années à venir à travers des cahiers d'acteurs.

Ensuite par les ambitions que nous souhaitons porter : le projet de territoire que nous avons construit ensemble sera avant tout une feuille de route vers l'horizon 2030. Il témoigne de la volonté d'afficher une vision partagée du territoire, d'affirmer nos ambitions de développement des politiques publiques en plaçant l'utilisateur au cœur de notre action, mais aussi d'assurer l'équité pour les différentes composantes du territoire, tout en renforçant l'attractivité du territoire, ses défis de transition qu'elle soit économique, écologique ou numérique.

Enfin, par l'élaboration des documents stratégiques qui complètent le projet de territoire :

- Le Pacte de Gouvernance : il détermine le rôle de chacune des instances décisionnelles et garantit la bonne complémentarité et communication entre la CAPSO et les communes.
- Le Pacte Fiscal et Financier : il définit les moyens de l'intercommunalité ainsi que les budgets alloués aux politiques publiques et au projet communautaire.
- L'étude organisationnelle des services de la CAPSO : elle permet à la CAPSO de disposer d'une organisation et des moyens nécessaires au déploiement de ses politiques publiques en adéquation avec le projet de territoire.

Réinventer la relation entre l'intercommunalité, les communes, et les habitants nécessitent immanquablement la poursuite de cette concertation. Le projet de territoire en est aujourd'hui l'illustration et le résultat d'un travail remarquable de co-construction. Celui-ci a été possible grâce aux services de l'agglomération et de l'agence d'urbanisme et de développement qui ont uni leurs forces dans l'intérêt du territoire et de ses habitants.

Je suis convaincu que mener cette démarche permet de rendre plus lisible notre action auprès des habitants de la CAPSO. Poursuivre la concertation sur d'autres sujets permettra aux citoyens de reprendre confiance dans les institutions et de prendre conscience de leur part de responsabilité dans l'avenir de notre collectivité, de notre territoire.

Les prochaines années s'annoncent riches en défis collectifs. C'est bien tous ensemble, communes et intercommunalité, habitants, acteurs locaux, que nous saurons les relever.

Joël Duquenois

Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer



METHODOLOGIE *de* CONSTRUCTION DU PROJET DE TERRITOIRE



I.I LES GRANDS PRINCIPES DE LA METHODOLOGIE

Le point de départ dans la réflexion pour la construction du projet de territoire a été de considérer que chaque élu(e), chaque habitant(e) était légitime et essentiel(le) pour coconstruire le projet de territoire. C'est la raison pour laquelle sa définition a reposé sur une très large concertation menée auprès des élus communautaires mais aussi communaux, des habitants et des acteurs du territoire (associations, administrations, partis politiques ...). L'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Saint-Omer – Flandre Intérieure a mobilisé son expérience en ingénierie de la concertation et a proposé une animation adaptée à chaque public.

Une gouvernance spécifique a ainsi été mise en place pour le suivi de ce projet avec :

Un comité de pilotage

Celui-ci regroupe le Président de l'intercommunalité, les premiers vice-présidents, les 2 vice-présidents en charge de la ruralité, 4 maires représentant les communes les plus peuplées et 4 maires de communes de moins de 2 000 habitants et a piloté toute la démarche.

Il se réunissait avant chaque atelier pour valider la méthode de travail et les questions à travailler lors des ateliers. Il a validé chaque étape d'élaboration du projet de territoire.

Il aura aussi pour mission de suivre la mise en œuvre du projet de territoire tout au long du mandat et son évaluation.

Un comité technique

Préalablement à ces réunions, un comité technique constitué des équipes de direction de la CAPSO et de l'agence d'urbanisme avait pour mission de préparer les ateliers de coconstruction et toutes les réunions préalables à l'élaboration du projet de territoire.

Une équipe projet

Une équipe projet composée de techniciens de la CAPSO et de l'agence d'urbanisme avait quant à elle pour missions d'organiser et d'animer l'élaboration du projet de territoire, en préparant les questionnaires, les ateliers de coconstruction et l'écriture du projet de territoire.

Le travail d'élaboration du projet de territoire a commencé en novembre 2020 avec un comité de pilotage de lancement du projet. La concertation s'est déroulée jusqu'en mai 2021 et une réunion de restitution et de validation a été organisée dans le cadre d'une conférence des maires en juillet 2021.

Le projet sera soumis pour approbation en conseil communautaire en septembre 2021 avant d'être présenté aux habitants ayant participé aux ateliers et à l'ensemble des élus municipaux.

1.2 LES ACTEURS DE LA CONSTRUCTION DU PROJET

Les élus

La concertation avec les élus s'est organisée en 5 séries de 6 ateliers les rassemblant par secteur pour garantir leur expression et le recueil de leurs propositions. Les maires accompagnés de deux membres de leur conseil municipal ont pu y participer.

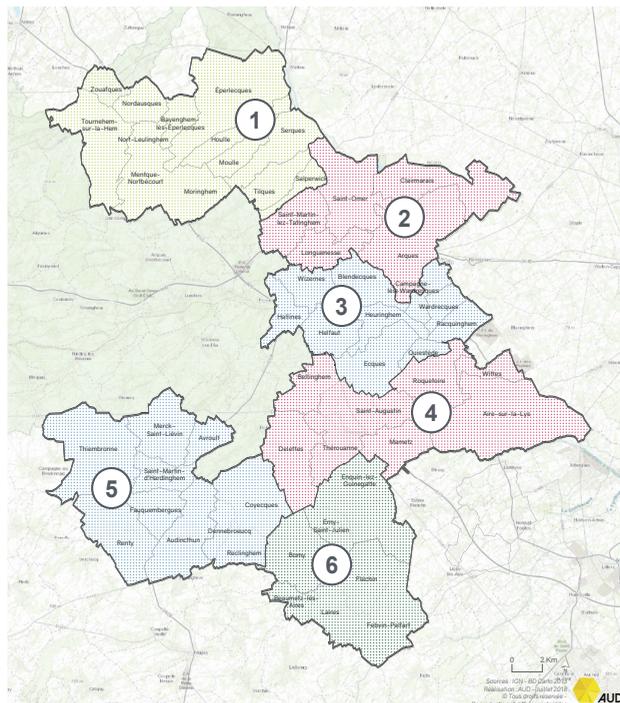
Le 1^{er} atelier a tout d'abord permis de présenter les **compétences** et interventions de l'Agglomération. Sur cette base, les élus ont exprimé leurs ressentis sur l'action de la CAPSO et les enjeux de demain.

Ainsi, les **enjeux** partagés par l'ensemble des groupes ont permis d'identifier de manière marquée dès le début de la concertation une attente sur le renforcement de la proximité et la présence de l'intercommunalité sur tout le territoire pour certaines politiques (exemple : la culture, les espaces France Services) afin d'être plus proche des citoyens.

D'autres thématiques telles que l'intervention de l'agglomération en faveur de l'habitat dégradé, le déploiement de sentiers de randonnées et des voies cyclables, la promotion des commerces et des produits locaux, l'accueil de nouveaux professionnels de santé ont également été très présentes dans les débats.

Des enjeux spécifiques ont aussi été identifiés, témoignant de caractéristiques et préoccupations plus territorialisées, telles que la gestion du marais audomarois, la prévention des inondations, le déploiement du très haut débit, le maillage des équipements culturels et sportifs dans les communes rurales ...

L'intégralité des enjeux a été restituée au sein des fiches thématiques sous forme de « mots clés ».



Les deux ateliers suivants ont porté sur la **dimension stratégique** et opérationnelle du projet de territoire. Les élus ont proposé des actions concrètes permettant de répondre aux enjeux exprimés et partagés auparavant.

Ces diverses actions ont été analysées pour en fixer les grandes orientations stratégiques du mandat et leur déclinaison au sein de **fiches thématiques**.

Le dernier atelier a permis de valider leur contenu avec un exercice de priorisation mené afin de cerner plus finement les attentes des élus et ainsi orienter la politique communautaire.

Au total, plus de 300 élus ont répondu présent sur l'ensemble des ateliers.

+ de 300

élus

présents aux différents ateliers





Les habitants

La concertation avec les habitants s'est déroulée en deux temps. Un questionnaire a été diffusé sur les réseaux sociaux et dans le magazine communautaire « Terre d'agglomération ». Il a permis de mobiliser 587 personnes donnant ainsi des premières indications sur les forces et les faiblesses perçues du territoire et sur les priorités que devrait se fixer l'agglomération pendant le mandat. Ces résultats ont également permis de mettre en exergue des préoccupations ou des souhaits parfois communs et parfois divergents des réflexions des élus.

Pour affiner ces résultats, la CAPSO s'est engagée dans l'organisation de 4 ateliers parallèlement à ceux menés avec les élus. Pour ce faire, elle a engagé un bureau d'études chargé de tirer au sort 20 personnes aux profils variés (sexe, âge, lieu d'habitation, catégorie socio-professionnelle). L'Agence d'Urbanisme a ensuite conçu et animé la démarche en proposant des activités ludiques, des temps de travail en sous-groupes et des temps de restitution collectifs avec des outils d'évaluation tout au long de la démarche.

A l'issue des ateliers, plus de **200 actions ont été proposées, dont 152 rentrent dans le cadre des compétences de l'Agglomération.**

Les deux thématiques qui ont reçu le plus de propositions sont la gestion des déchets et le développement des mobilités.

Conscient de l'investissement des participants et de la qualité du travail effectué lors de ces ateliers, le Président s'est engagé à porter à connaissance des élus communautaires et des partenaires l'ensemble des propositions.

Les actions ont été ensuite croisées avec les orientations politiques du mandat et analysées techniquement et financièrement. Les propositions validées sont intégrées aux fiches thématiques.

Cette démarche participative a également permis de sensibiliser les participants aux dispositifs et instances participatives du territoire tel que le Conseil Intercommunal des Jeunes, le Conseil de Développement (CoDev), les Conseils de Quartier ... Leurs engagements dans ces différents espaces de concertation seraient une manière de faire vivre et d'animer le Projet de Territoire au-delà des instances et des services de la CAPSO.



ATELIERS



Présentation
Janvier 2021

PLANIFICATION N°1

PROJET DE TERRITOIRE

Atelier n°1 :
Transition écologique et eau
Solidarités, services publics et petite enfance
Culture et sport



élus & habitants



Les partenaires

La CAPSO a proposé aux acteurs du territoire de s'exprimer en rédigeant un « cahier d'acteurs » afin d'enrichir l'état des lieux et de participer à l'identification des enjeux et priorités pour le territoire. C'est une contribution libre et volontaire, rédigée et illustrée.

Au total, 11 cahiers d'acteurs ont été rédigés par :

- La Brouette Bleue,
- La CAF,
- Les centres sociaux du pôle urbain (Community à Arques, le centre social Inter-Génération de Longuenesse et le centre social et culturel de Saint-Omer),
- Le conseil de développement (CoDev),
- Le Comité d'Histoire du Haut Pays,

- L'espace socioculturel de la Lys,
- Europe Ecologique Les Verts Audomarois,
- Extinction Rébellion Audomarois,
- LPO Pas-de-Calais,
- Terre de Liens Hauts-de-France,
- Pacte pour la transition écologique et sociale de l'Audomarois.

Les principaux enjeux évoqués concernent la lutte contre la précarité et le renforcement du lien social, la prise en compte de la transition écologique, le maillage territorial notamment en matière de culture, services et mobilité et enfin le renforcement de la concertation.

CHIFFRES CLES

Concertation avec les *élus*

5

réunions
du comité de pilotage

1

conférence
des maires élargie

5

séries d'ateliers
avec les élus du territoire
de la CAPSO de janvier à juin :

- 2 consacrées aux enjeux/état des lieux
 - 2 dédiées à la stratégie
 - 1 atelier de validation du plan d'actions proposé

6

groupes constitués
pour chaque série d'ateliers,
soit 30 ateliers au total
(12 en présentiel et 18 en visioconférence
au vu de la situation sanitaire)

Plus de **300**
élus présents en cumulé

16

fiches actions



193

actions proposées
par les élus

Concertation avec les *acteurs*

11

cahiers d'acteurs remis
regroupant 14 associations
ou institutions du territoire

1

réunion
avec le conseil communautaire
des jeunes

Concertation *habitants*

587

réponses d'habitants au questionnaire

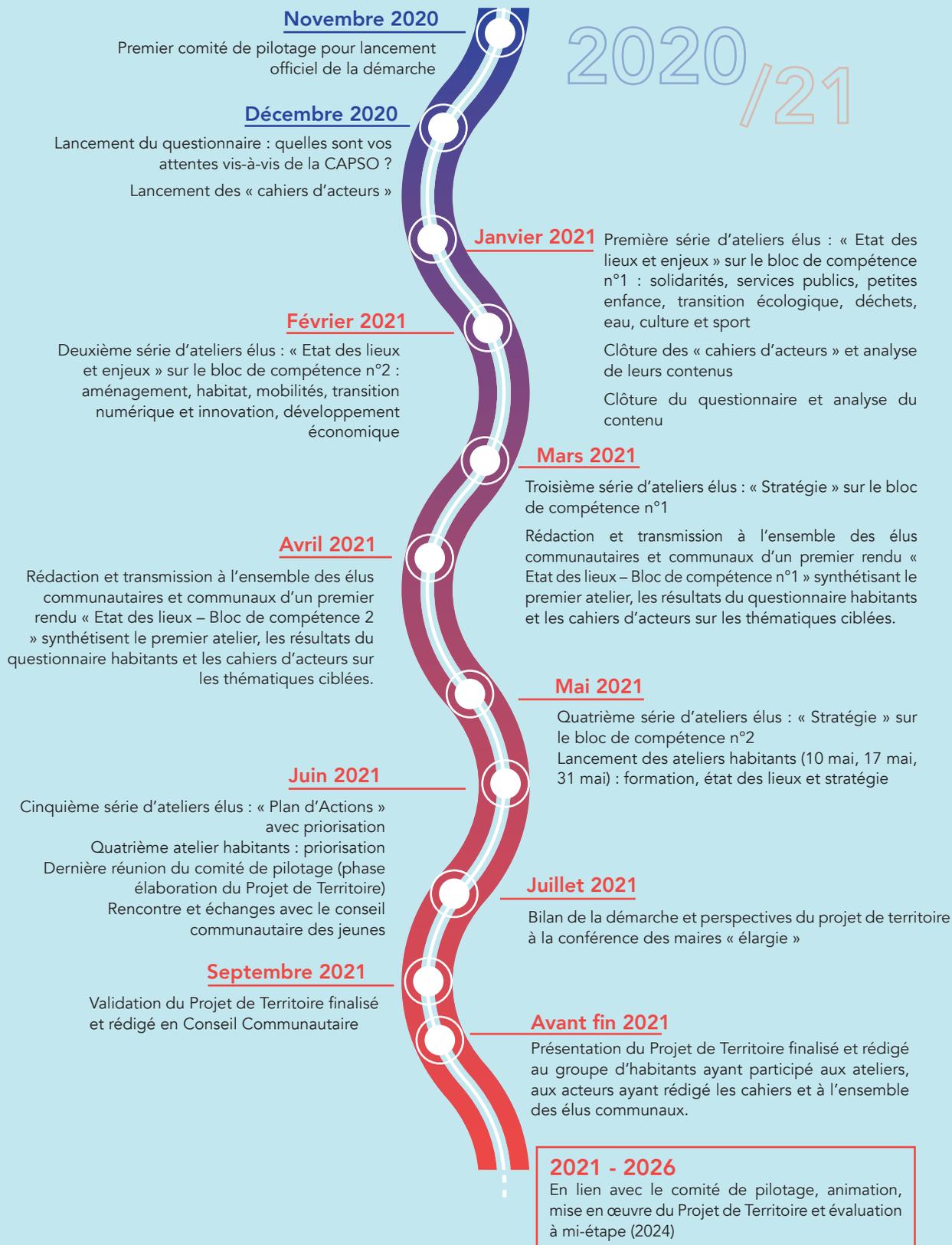
20

citoyens présents à chacun des 4 ateliers
(1 pour les enjeux, 2 pour la stratégie,
1 pour le plan d'actions)

211

propositions d'actions
issues des ateliers habitants

LES DATES CLES DE LA DEMARCHE



1.3 TERRITOIRE ET COMPETENCES

53
communes

543
km²

105 000
habitants



38 km
du Nord au Sud



33 km
d'Est en Ouest



Réalisation : SIG CAPSO - janvier 2018 Sources : CAPSO, BD CARTO 2017 IGN

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Développement économique

Création et équipement des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
Actions en faveur de l'emploi, du développement commercial
Promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme
Promotion de l'enseignement supérieur

Aménagement de l'espace communautaire

Plan local d'urbanisme intercommunal, documents d'urbanisme communaux
Définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire
Parcs de stationnement et voirie d'intérêt communautaire

Politique de l'habitat

Elaboration d'un programme local de l'habitat (dispositifs d'amélioration de l'habitat, dispositifs en faveur de l'accès et du maintien dans le logement, lutte contre l'habitat indigne...)

Politique de la ville

Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville
Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Accueil des gens du voyage

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire (conservatoire d'agglomération, bibliothèque d'agglomération, chapelle des jésuites à Saint-Omer, espace culturel AREA à Aire-sur-la-Lys, centre culturel Daniel Balavoine à Arques, centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine à Théroouanne et à Saint-Omer (Maison de l'archéologie), Pavillon archéologique à Théroouanne, Centre aquatique SCENEO à Longuenesse, complexe sportif et culturel de la Hem à Tournehem-sur-la-Hem, piscine d'Arques, centre aquatique AQUALYS à Aire-sur-la-Lys, terrain synthétique à Aire-sur-la-Lys, complexes sportifs à Dennebroeucq, Enquin-les-Guinegatte, Fauquembergues, Théroouanne et Aire-sur-la Lys, bases de kayak-polo et d'aviron à Saint-Omer)

Transition écologique (Plan Climat Air Energie Territorial, programme d'alimentation territoriale, actions dans le marais audomarois...)

Eau – assainissement des eaux usées (collectif et non collectif)

Gestion des eaux pluviales urbaines

Santé (réalisation de maisons de santé pluridisciplinaires labellisées, élaboration d'un contrat local de santé...)

Petite enfance - Jeunesse (création et gestion des crèches, des haltes garderies fixes et itinérantes, des relais d'assistantes maternelles, point d'information jeunesse...)

Aménagement numérique - Politique territoriale d'innovation et d'inclusion numérique (déploiement du Très Haut Débit, développement des usages...)

Mobilité (mise en place d'offres de services de transport collectif, services de mobilité...)

Action sociale (suivi des bénéficiaires du RSA, gestion des épiceries sociales...)

Création et gestion de maisons de services au public

Construction, gestion et exploitation d'équipement d'intérêt communautaire (crématorium d'agglomération, refuge intercommunal pour animaux...)

2

LES GRANDES ORIENTATIONS STRATEGIQUES



LES VALEURS FONDATRICES

Les ateliers du projet de territoire ont permis de conforter un socle commun de valeurs fondamentales pour la mise en œuvre des politiques publiques au sein de l'agglomération autour des axes suivants :

1 Promouvoir une intercommunalité de projet

Les compétences de l'intercommunalité sont très étendues. En faisant ce choix, les communes ont opté pour une forme de coopération très intégrée, plus « fédérative », promouvant la conduite collective des projets structurants au niveau de l'agglomération venant ainsi conforter son rôle d'intercommunalité de projet.

2 L'usager au cœur de l'action publique

La superficie de l'agglomération (543 km²) rend plus difficile l'accès aux services offerts par la CAPSO, d'où une certaine méconnaissance des habitants des politiques publiques développées sur le territoire. Nous devons renforcer la proximité aux habitants et la promouvoir.

3 Un maillage du territoire pour une action publique solidaire et équitable

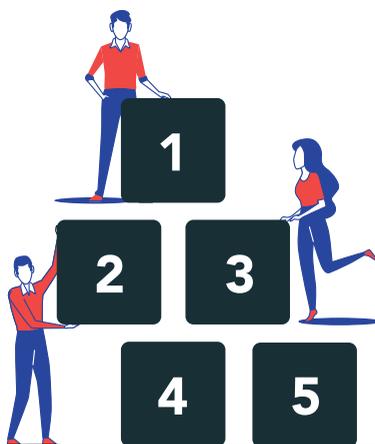
L'offre de services est également souvent plus ciblée sur le pôle urbain. Nous allons développer la présence des services communautaires ou de permanences au sein des pôles recouvrant les territoires les plus éloignés du pôle urbain.

4 Une action publique maîtrisée financièrement et optimisée

En lien avec une politique de projet menée par l'intercommunalité, un programme pluriannuel d'investissement ambitieux est projeté permettant la réalisation de projets structurants tout en restant solidaire des projets au sein des communes avec la mise en place d'une politique de fonds de concours dédiée.

5 Une action publique qui doit être pilotée et évaluée

La communauté se dotera d'outils d'évaluation performants qui devront permettre de hiérarchiser les priorités d'intervention en fonction de nos capacités financières et opérer les ajustements nécessaires.



CONFORTER L'ATTRACTIVITE DU PAYS DE SAINT-OMER

L'attractivité, c'est la capacité du territoire à être choisi par des investisseurs, de nouveaux habitants, des touristes, des emplois stratégiques comme les professionnels de santé. C'est également permettre aux entreprises de se développer, en attirant une main d'oeuvre qualifiée ou non. Elle révèle également, pour les habitants du territoire, ce sentiment du vivre mieux et suscite la fierté de résider en Pays de Saint-Omer.

Le renforcement de l'attractivité du territoire communautaire constitue le premier axe stratégique du projet de territoire et de fait forme la clé de voûte des politiques communautaires en matière de développement économique et touristique, de formation, d'habitat, d'environnement, de culture et de sport...

Le projet de territoire a pour ambition, durant le mandat, de créer les conditions de l'attractivité du territoire communautaire au travers de 3 axes.



AXE 1

Un territoire identifié

Les réformes territoriales qui se sont succédé ont sensiblement modifié la géographie institutionnelle.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer résulte de la fusion en janvier 2017, de 4 EPCI, portant sa population à 105 000 habitants et regroupant 53 communes.

L'émergence de la Région des Hauts-de-France qui aujourd'hui compte près de 6 millions d'habitants, la Métropole Européenne de Lille qui incarne à la fois un rôle de locomotive régionale, mais aussi de pivot d'un système urbain transfrontalier de l'Europe du Nord-Ouest, engendre un nouveau contexte, dans lequel le positionnement stratégique du Pays de Saint-Omer en lien avec ses territoires voisins au sein de l'espace régional, voire national doit être affirmé.

Aujourd'hui, le renforcement des interdépendances au sein des systèmes territoriaux en réseau met en lumière l'importance de construire collectivement.

Ainsi, la **CAPSO souhaite contribuer au développement de l'espace régional et euro-régional, dans un dialogue continu et équilibré avec les territoires alentours sur les complémentarités à valoriser et les enjeux croisés.**

C'est pourquoi, au titre de son projet de territoire, la CAPSO réaffirme la nécessité de renforcer les dynamiques de coopérations interterritoriales.

Un développement des partenariats

Dans cette logique, elle renforce les actions développées au sein du **Pôle Métropolitain de l'Audomarois avec la Communauté**

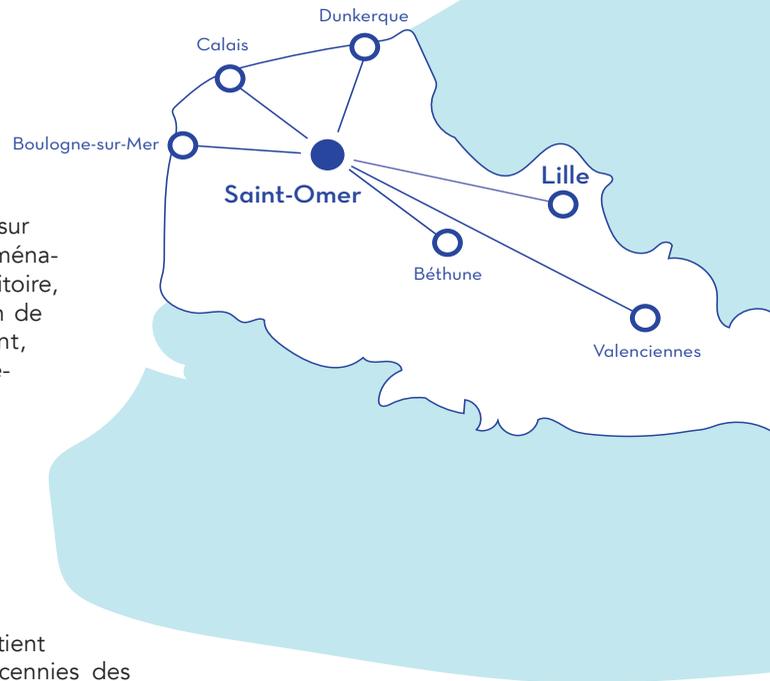
de Communes du Pays de Lumbres sur les champs d'aménagement du territoire, de préservation de l'environnement, du développement économique et du numérique.

Territoire situé entre la Métropole lilloise et la Côte d'Opale, la CAPSO entretient depuis des décennies des relations étroites avec le Littoral dans le cadre du Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale.

Ce dernier souhaite écrire une nouvelle feuille de route pour le mandat dans un esprit de plus grande coopération avec les EPCI qui le composent. Les premières investigations porteront sur les conséquences pour les territoires du changement climatique et les grands enjeux autour de la mobilité.

De la même manière, **depuis 2018, la CAPSO dispose également d'un accord de coopération avec la MEL** permettant l'identification d'un certain nombre de complémentarités à mettre en valeur, de défis et ressources partagés à développer autour d'enjeux stratégiques tels que la mobilité, l'attractivité économique, l'innovation ainsi que la ressource en eau.

Plus récemment, au vu de la croissance des échanges économiques et humains en lien avec la MEL, les intercommunalités de Flandre Lys, du Pays de Lumbres, du Pays de Saint-Omer, de la Métropole lilloise et de Béthune-Bruay, Artois-Lys-Romane ont engagé une **nouvelle dynamique de coopération** sur plusieurs thématiques



importantes et partagées telles que le développement économique, le tourisme, la formation et l'innovation, ainsi que la mobilité afin de développer un système territorial plus solidaire et plus efficient.

La CAPSO accentue également ses coopérations avec **les partenaires de la Flandre occidentale belge** partageant des dynamiques conjointes autour de l'aménagement et du développement d'un réseau de villes moyennes et d'espaces ruraux. Cette ambition se concrétise par un cadre de coopération transfrontalière accès sur les thématiques du tourisme, de la culture et du sport ; de l'eau et de l'environnement ; de l'économie et de l'emploi.

105 000
habitants
53
communes

Une coopération ciblée sur des enjeux d'intérêt extra communautaires

Développement économique, universités & formation, recherche & innovation

L'un des enjeux clé de la poursuite du développement économique, réside dans notre capacité à faire face à la grande difficulté des entreprises à recruter. Notre projet de territoire vise ainsi à développer les actions de partenariat et de relations écoles-entreprises par filière (industrie, bâtiment, tertiaire...) pour mieux connaître les besoins et identifier le potentiel de recrutement. Le tissu économique est intimement lié à la formation.

Il est en effet indispensable de mettre en cohérence les formations avec les besoins des entreprises au niveau de l'ensemble des établissements de formation : rectorat, université et organismes privés. Le campus des métiers et des qualifications « industrie et transition numérique » est un outil commun et doit s'orienter vers un campus d'excellence.

L'innovation est un axe important que nous souhaitons développer

dans le projet de territoire en accentuant la mise en réseau des centres de recherche et de développement en particulier des universités (ULCO, Artois et Compiègne), leur valorisation, leur maillage pour capter de nouveaux marchés.

Nous devons assurer le maillage entreprise/université/collectivités pour renforcer notre attractivité et attirer des talents.

Le maillage des tiers lieux est également un enjeu pour offrir une gamme de solutions innovantes aux porteurs de projets et se donner de la visibilité, à côté d'Euratechnologies, avec lequel des partenariats pourraient être étudiés.

Nous faisons le constat commun du rôle majeur de la voie d'eau dans l'attractivité et le développement de nos territoires, c'est pourquoi il nous faut profiter des opportunités qui peuvent être développées via la voie d'eau que ce soit au niveau économique ou touristique, avec la mise en œuvre de filière d'avenir par exemple en matière de transport, de tourisme fluvial au niveau de la Lys et au niveau de l'Aa.

La mobilité

La mobilité est un enjeu prioritaire dans le cadre du projet de territoire. Nous avons déjà lancé la réflexion sur un schéma directeur des itinéraires cyclables au sein du territoire. Mais au-delà d'un développement endogène, il nous faut :

- désenclaver les territoires et lutter contre la fracture territoriale ;

- travailler sur les dessertes actuelles et rechercher des solutions innovantes et décarbonées en matière de mobilité durable, en tenant compte de l'évolution des usages et des innovations technologiques ;

- connecter l'espace territorial intérieur du Pas-de-Calais à la MEL pour conforter les dynamiques.

Chaque jour, 123 250 actifs quittent leur territoire de résidence pour venir travailler sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille et 50 000 actifs du territoire de la MEL vont travailler à l'extérieur.

Cette croissance est une conséquence de l'intensification des déplacements domicile-travail « inter-agglomérations » qui accompagne les dynamiques de métropolisation et illustre l'allongement des déplacements quotidiens.

Ces déplacements quotidiens sont en majorité réalisés en voiture, des usages qui découlent des effets combinés de l'allongement et de l'éclatement des flux conséquence de l'éclatement des lieux d'emploi et de résidence.

Le réseau routier

L'importance de l'usage de l'automobile dans les déplacements domicile-travail et le faible nombre de personnes par véhicule engendre au quotidien une saturation du nœud routier Lillois et de la connexion A1/A25 avec une dégradation des conditions de circulation bien en amont des entrées de Lille. Depuis des décennies, l'audomarois milite pour la mise en œuvre du désenclavement et résoudre les problèmes de sécurité routière et de nuisances liées à la croissance des flux sur la RD642 qui connecte l'Audomarois à l'A25 ou encore sur la RD945 qui connecte les communes de Flandre-Lys à l'A25.





Aujourd'hui, le dossier a franchi une étape déterminante avec la mise en œuvre de la Déclaration d'Utilité Publique. Ce désenclavement donnera un nouveau souffle en terme d'attractivité économique permettant de relier dans de meilleures conditions les grandes agglomérations.

Le réseau ferroviaire

Les problèmes de congestion routière et de report modal ne sont pas nouveaux et ont notamment justifié la mise en place du cadencement du TER à l'échelle de l'ex-Région Nord-Pas de Calais au cours de ces 15 dernières années et l'aménagement de nombreux pôles d'échanges.

L'évolution de l'offre permettant d'accéder à Lille a entraîné globalement une croissance forte du nombre d'usagers du TER.

Il faut noter cependant que lorsque l'évolution de l'offre s'est accompagnée d'une obligation de correspondance et d'un allongement des temps de parcours, des diminutions de fréquentation ont pu être observées au niveau de la gare de Saint-Omer.

Si le cadencement a permis de développer l'offre et l'usage du TER, force est de constater que l'offre actuelle n'est pas suffisante pour poursuivre la dynamique de croissance des trafics et apporter une réponse à la hauteur des problématiques de saturation du réseau routier structurant, l'offre ferroviaire étant en quelque sorte, victime de son succès.

La loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de décembre 2019 a renforcé le rôle de chef de file de la région dans le domaine de l'intermodalité, de la coordination entre autorités organisatrices et l'association des acteurs dans les territoires, en créant notamment les bassins de mobilité (en cours sur les Hauts de France).

Compte-tenu de sa position géographique, la CAPSO s'est positionnée sur le bassin de mobilité du littoral, dans la continuité de son partenariat avec le pôle métropolitain, mais a aussi souhaité afficher son adhésion au bassin de mobilité de la métropole Lilloise au vu des projets communs concernant :

- l'amélioration du réseau routier, notamment la RD642,

- la massification et la densification du transport des biens et des personnes sur le réseau ferroviaire vers Lille,
- une nouvelle mobilité rapide, écologique et multimodale adaptées aux territoires avec notamment l'enjeu d'un maillage de hubs et de logistique urbaine (gestion du dernier kilomètre).



AXE 2

Un territoire choisi

Pour exercer ses compétences très étendues, la CAPSO a fait le choix de s'entourer de « satellites » pour une gestion plus efficiente de compétences très spécifiques.

Elle a ainsi créé une Société Publique Locale de tourisme qui est en charge de la mise en œuvre de la politique touristique du territoire ainsi que d'équipements comme la maison du marais.

Au niveau économique, la CAPSO est accompagnée par une agence de développement économique (SOFIE) et une association « in house » La Station, localisée dans la gare de Saint-Omer avec une orientation innovation, notamment numérique.

Notre projet de territoire s'inscrit dans un souhait de **féderer, de mobiliser l'ensemble de ces acteurs, partenaires de la CAPSO pour renforcer l'attractivité du territoire et faire que ce territoire soit choisi et non subi.**

Pour se faire, le territoire dispose déjà de nombreux atouts et talents pour accroître sa notoriété et promouvoir son art de vivre.

C'est par exemple la labellisation du territoire en Pays d'art et d'histoire dont les deux missions principales consistent à valoriser le patrimoine et promouvoir la qualité architecturale et donner les clés de compréhension de ce patrimoine aux habitants mais aussi aux touristes. Nous aurons à formaliser le renouvellement du pays d'art et d'histoire en menant **une réflexion sur un projet d'extension du label en 2023** (par exemple, Aire-sur-la-Lys pouvant inclure la gestion de la Chapelle Saint-Jacques).

De la même manière, l'UNESCO a labellisé en 2013 la Réserve de Biosphère du Marais Audomarois (RBMA). A ce titre, la CAPSO porte en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale deux programmes ; l'un visant à raisonner les flux touristiques sur le marais et à valoriser les ressources naturelles par le tourisme, l'autre visant à concilier préservation du milieu et maintien de l'agriculture sur le marais. Nous aurons également à nous inscrire pour 2024 dans le renouvellement de cette reconnaissance en menant une réflexion sur l'extension

des périmètres aux bassins versants du marais audomarois.

La politique touristique, culturelle et sportive développée par la CAPSO constitue un véritable levier de développement économique et d'attractivité pour l'agglomération. Dans le cadre du projet de territoire, **nous souhaitons poursuivre la structuration de l'offre touristique et faire de l'agglomération une véritable destination touristique.**

Nous devons enfin nous appuyer sur le développement de la politique événementielle, comme un catalyseur de la promotion de l'agglomération, en renforçant l'accueil d'événements sportifs et culturels de dimension nationale voire internationale, mais également en promouvant l'organisation d'événements identitaires des bassins de vie de l'agglomération.

La CAPSO est en effet dotée d'équipements et d'espaces structurants lui permettant d'accueillir ces manifestations d'envergure que ce soit à la maison du marais, Scéneo, La Station, la chapelle des jésuites, ...



AXE 3

Un territoire engagé



Consciente des enjeux climatiques et écologiques, la CAPSO dispose d'un Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET).

Dans le cadre du projet de territoire, il nous faut poursuivre ces dynamiques de transition et amplifier l'action de l'agglomération :

- en engageant le territoire dans une **démarche d'aménagement et d'urbanisme durable**,
- en renforçant, de nouveaux modèles de développement économique moins consommateurs de fonciers, en agissant et développant des boucles d'économie circulaire,
- en poursuivant **notre politique très volontariste** en matière d'habitat, permettant la réhabilitation du parc ancien, la production de logements équilibrée sur le territoire, et adaptée pour tous aux différentes étapes de la vie,
- en structurant un **Programme Alimentaire Territorial** pour envisager une valorisation locale des productions et savoir-faire locaux.

- en proposant **une offre de services responsable et éco-citoyenne** incitant à la réduction des déchets, la **diminution de la consommation en eau**, et en **facilitant les déplacements actifs, principalement cyclables et les pratiques de mobilité plus respectueuses de l'environnement**.

Pour répondre à cette stratégie d'attractivité, le projet de territoire s'accompagne d'une politique de développement de projets structurants pour l'agglomération permettant son rayonnement au niveau régional, national, voire international.



UN PROGRAMME AMBITIEUX DE PROJETS STRUCTURANTS

Parallèlement au projet de territoire, nous avons travaillé sur un pacte fiscal et financier pour se donner une nouvelle feuille de route des relations financières entre l'intercommunalité et les communes membres et définir ainsi notre plan pluri-annuel d'investissement (PPI). Ce dernier s'est inscrit en lien avec la volonté du projet de territoire de maintenir une agglomération de projet et a défini une enveloppe de 80 millions d'euros sur la période du mandat pour décliner ses ambitions au niveau des projets et d'une politique structurante. L'agglomération a ainsi affiché dans le cadre de son PPI :

La préservation de son patrimoine bâtementaire

La CAPSO se doit de préserver et d'entretenir son patrimoine communautaire afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes qu'elle accueille au sein des établissements et des équipements. C'est ainsi que l'on retrouve dans le PPI les projets de réhabilitation des toitures de l'EILCO et de la piscine d'Arques ou encore la rénovation énergétique du multi accueil à Arques.

La solidarité avec ses communes et ses partenaires via des subventions d'investissement : « une agglomération proche de ses communes »

Un fonds de concours dédié aux communes et structures partenaires à hauteur de 8 millions d'euros est prévu pour la durée du mandat.

La mise en œuvre d'une politique communautaire ambitieuse sur plusieurs compétences

telles l'habitat, le numérique, les mobilités, le développement économique. **Nous renforcerons ainsi notre politique déjà volontariste en matière d'habitat en y consacrant une enveloppe budgétaire à hauteur de 13 millions d'euros sur la durée du mandat.**

En matière de développement économique, nous devons anticiper la raréfaction du foncier disponible sur l'agglomération. C'est pourquoi le PPI prévoit l'extension de plusieurs zones d'activités inscrites dans le PLUi (Le Fonds Squin, La PMAa, le Lobel), mais également la création d'une nouvelle zone d'activités à moyen terme qui nécessitera une révision du PLUi.

En parallèle, il convient également de poursuivre la politique d'immobilier d'entreprises notamment au travers de projets de pépinières (études sur Fauquembergues et Campagne-lez-Wardrecques), et de réinvestir le site de la Halle aux choux près de la gare de Saint-Omer, véritable site stratégique de développement autour de l'innovation en lien avec La Station.

Un programme de projets structurants permettant d'être une agglomération ambitieuse et attractive

Le PPI prévoit dans ce cadre :

- **Des projets permettant une plus grande proximité et une présence des services publics au plus proche des habitants** : la transformation d'ENERLYA en Maison France Service, la 2^{ème} phase de travaux de la Maison de l'Habitat et du développement durable.
- **Une volonté de réalisation d'équipements structurants** avec la réhabilitation du Conservatoire à Rayonnement Départemental à Saint-Omer, la création du port de plaisance à Aire-sur-la-Lys et le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine à Saint-Omer dans le cadre du Pays d'art et d'histoire.
- Enfin, une étude sera lancée dans le cadre de la réalisation d'un **futur hôtel communautaire dans les anciens locaux d'Arc à Arques.**

Si l'agglomération se doit d'être un territoire attractif, le projet de territoire s'attache également à renforcer la proximité avec ses habitants.



Enerlya



Conservatoire à Rayonnement Départemental
Place Saint-Jean à Saint-Omer



Port d'Aire-sur-la-Lys



Maison de l'Habitat Durable

RENFORCER LA PROXIMITE PAR UN MAILLAGE EQUILIBRE SUR LE TERRITOIRE

La coopération intercommunale n'est pas une construction nouvelle sur le territoire. Dès 1962, à l'initiative des maires de communes urbaines, mais également des milieux économiques, est créé le district de la Région de Saint-Omer. Il s'agissait à l'époque de mutualiser les moyens entre communes pour fournir les conditions essentielles pour l'expansion de l'industrie verrière au travers notamment de l'habitat et de l'assainissement.

En 2017, presque 60 ans plus tard, le territoire s'entend sur un nouveau dessin pour l'intercommunalité avec la création de la CAPSO résultat de la fusion de 4 intercommunalités.

La coopération intercommunale s'étend sur un territoire d'une superficie de 543 km² composé de 53 communes dont 47 communes à caractère rural. Le choix des élus se porte aussi sur une construction intercommunale extrêmement intégrée en confiant à la CAPSO l'exercice de 38 compétences.

Soucieux que cette conception élargie de l'intercommunalité avec une densité de compétences ne soit pas synonyme d'éloignement de la population aux services publics, ni de sentiment d'opposition entre secteur rural et urbain, les élus de la CAPSO ont fait de la proximité un axe stratégique du projet de territoire.



AXE 1

Une agglomération plus proche

Le projet de territoire a défini plusieurs objectifs opérationnels favorisant la proximité :

- apporter une vision commune et partagée du développement de ce territoire dans ses dimensions rurales et urbaines,
- donner un accès à tous aux services publics communautaires quel que soit son lieu de résidence par un maillage du territoire,
- rendre plus lisible l'action communautaire pour faire sens à la notion d'agglomération.

Plusieurs actions seront ainsi renforcées :

La solidarité intercommunale

Parallèlement au positionnement de l'agglomération en tant qu'intercommunalité de projet, nous avons souhaité renforcer la solidarité communautaire en consacrant des fonds de concours, chaque commune pourra bénéficier d'un accompagnement avec une enveloppe globale de 6,3 Millions pendant la durée du mandat. Nous maintiendrons également la prise en charge du SDIS (3 M€).

L'action publique communautaire au plus proche des bassins de vie de la CAPSO

Le projet de territoire prévoit de mener une politique culturelle plus rayonnante, accessible à tous les publics et sur tous les territoires de la CAPSO. Sont ainsi identifiés le renforcement de la programmation culturelle « hors des murs » à l'exemple du CLEA, mais également un travail à la fois sur le projet pédagogique et sur une répartition optimisée de l'offre du CRD permettant de couvrir les secteurs aujourd'hui dépourvus de services à l'exemple du bassin de vie de Fauquembergues.

Par ailleurs les politiques de soutien aux associations sportives et culturelles seront au cours du mandat réinterrogées afin de s'assurer au mieux de l'impact de l'action publique communautaire sur les territoires ruraux.

La présence de l'agglomération sur les territoires

La CAPSO apportera son soutien à la création d'un réseau de maisons de service public en vue de leur labellisation en espaces France Services avec notamment le projet communautaire sur Enerlya ou l'accompagnement des projets avec délégation de maîtrise d'ouvrage pour Eperlecques ou Aire-Sur-La-Lys.

Le projet de territoire entend faire de ces Espace France Service les portes d'entrée de la CAPSO dans les bassins de vie.

« Ces Maisons de la CAPSO » seront l'opportunité d'optimiser au mieux l'action de proximité des services communautaires en renforçant tant la communication des politiques publiques communautaires vers les élus et les usagers de la CAPSO que la présence des services (épicerie sociale, Point Information Jeunesse, permanence ADS, GUIH, MDE, ...).



En œuvrant pour une harmonisation de tarification des politiques publiques

Durant le mandat, sera mis en place une stratégie de gestion et de collecte des déchets à l'échelle communautaire avec en perspective la définition d'un mode de financement plus équitable avec la mise en œuvre d'une réflexion autour de la redevance incitative.

De la même manière, l'harmonisation du prix de l'eau sera le fil directeur pour cette compétence ainsi que la mise en place d'une tarification sociale.

La communication

La concertation avec les habitants a permis de démontrer une certaine méconnaissance des habitants sur les politiques publiques développées au sein de la CAPSO. Outre l'usage des réseaux sociaux, le site internet de l'intercommunalité ou encore le magazine de l'agglomération, nous nous attacherons à développer de nouveaux supports de communication comme la vidéo.

AXE 2

Construire l'agglomération de demain



Si la CAPSO doit renforcer sa communication auprès de la population, elle se doit également de le faire auprès des élus afin d'avoir une vision partagée des politiques publiques à mettre en œuvre pour construire l'agglomération de demain.

En effet, la CAPSO doit faire face aux enjeux de transition pour lesquels elle est déjà engagée.

Le projet de territoire prévoit de lancer la réflexion autour d'enjeux stratégiques intégrant ces questions à travers les documents suivants :



L'élaboration d'un PLUi à l'échelle de la CAPSO

Nous aurons à lancer la révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) à l'échelle de l'intercommunalité. Aujourd'hui, nous travaillons sur 2 PLUi correspondant aux périmètres des anciennes intercommunalités de la CASO et de Fauquembergues et une majorité de PLU communaux. La réflexion d'aménagement de l'agglomération doit être partagée avec les élus et les habitants à l'échelle du territoire de la CAPSO dans son ensemble.



L'élaboration d'un nouveau schéma intercommunal d'aménagement économique

Face à une offre foncière à vocation économique qui se tarit et disparaîtra à court terme, il y a urgence à proposer et construire une stratégie de renouvellement de l'offre foncière économique qui devra être partagée à l'échelle du territoire de l'intercommunalité en veillant à la mise en œuvre d'une gestion économe du foncier, à requalifier des zones d'activités vieillissantes. Nous devons nous inscrire ensemble dans une démarche exemplaire en matière d'aménagement, conciliant développement économique et gestion du foncier.



L'élaboration d'un schéma énergie

La CAPSO a construit son PCAET pour les 6 ans à venir, avec l'objectif de devenir un territoire à énergie positive et neutre carbone d'ici 2050, avec une réduction de plus de 50 % de sa consommation d'énergie finale et une multiplication par 5 des productions d'énergies renouvelables sur le territoire. Dans ce cadre, nous devons mettre en œuvre une stratégie énergie opérationnelle permettant de concilier transition énergétique et décarbonation du territoire en mettant en avant les potentiels énergétiques du territoire.



L'élaboration du Plan Local de l'Habitat (PLH)

L'étude relative à l'élaboration du PLH est lancée. Des choix stratégiques d'aménagement du territoire devront être opérés afin de répondre à la fois aux enjeux d'attractivité du territoire pour attirer de nouveaux habitants et la volonté de poursuivre le développement économique dynamique du territoire.





Pour la mise en œuvre de cette vision stratégique, comme pour l'ensemble de ces compétences, la CAPSO s'appuie sur les communes, premier maillon de l'échelon territorial et interlocutrices privilégiées des citoyens au quotidien. C'est pourquoi il convient de conforter un dialogue efficace avec l'ensemble des élus sur l'action de la communauté d'agglomération.

Dans ce cadre, dès le renouvellement de gouvernance, nous nous sommes attachés à l'élaboration d'un pacte de gouvernance afin de définir les conditions d'un dialogue efficace.

Le pacte de gouvernance affirme les valeurs fondatrices et partagées de l'agglomération et définit les modalités de gouvernance en posant un mode de fonctionnement politique propre au territoire et reconnu par les élus du bloc local, qui garantit la bonne articulation entre la CAPSO et ses communes membres.

La gouvernance se traduit ainsi, par une représentation équilibrée et soucieuse du caractère multipolaire et des spécificités de l'Audomarois dans son ensemble. Le schéma de gouvernance est structuré de manière à associer, au maximum, les élus au processus de prise de décision. De ce fait, les instances institutionnelles sont les lieux de consensus et d'arbitrage collégial. La circulation et le partage de l'information sont favorisés de façon à assurer les meilleures conditions possibles de travail des élus et de mise en œuvre des politiques communautaires.





3

LES 16 FICHES THEMATIQUES



→ Les actions définies comme **PRIORITAIRES** par les **ÉLUS** de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer sont en gras et identifiées par le pictogramme ci-dessous. Exemple :



• **Action 2.2 : Travailler en amont les projets d'aménagement avec les porteurs de projet de manière à optimiser le foncier disponible**

→ Les actions ou axes proposés par le groupe d'**HABITANTS** tirés au sort lors des ateliers sont identifiés par ce pictogramme ci-dessous. Exemple :



• Action 2.5 : développer la pratique du co-voiturage sur le territoire (plateforme régionale Pass-Pass covoiturage)

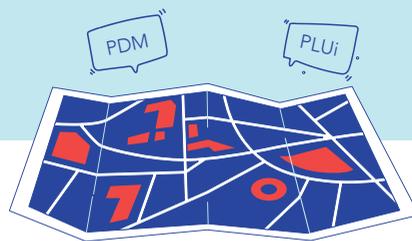
Les actions prioritaires du groupe d'habitants tirés au sort sont reprises dans cet encadré :

ACTIONS PRIORITAIRES
pour les groupes d'habitants :

Leurs réflexions ont porté sur les 9 thématiques suivantes : mobilité, habitat, commerce, économie et emploi, enseignement supérieur, culture, eau, déchets, santé.

1

AMENAGEMENT



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES :

Si le SCOT est élaboré à l'échelle du Pays de Saint-Omer (CAPSO et CCPL), il existe, sur le territoire communautaire, plusieurs documents d'urbanisme qui proposent chacun des projets d'aménagement durables construits à des échelles différentes (communales ou intercommunales) et dans des temporalités différentes (certains ont été réalisés il y a plusieurs années). On trouve ainsi deux PLU intercommunaux (PLUi), au niveau du pôle territorial de Longuenesse et au niveau du pôle territorial de Fauquembergues, le reste du territoire étant couvert par des documents communaux. Cette disparité n'offre pas, à ce jour, un projet d'aménagement durable global et cohérent à l'échelle territoriale.

L'écriture d'un projet commun paraît indispensable à terme pour renforcer l'organisation territoriale, consolider l'armature des équipements et services à l'échelle communautaire, ou encore proposer des possibilités de développement qui soient suffisantes (en matière d'habitat ou de développement économique) et surtout en phase avec les grands enjeux de transition écologique et environnementale et les contextes réglementaires nationaux et internationaux.

ENJEUX : *Mots clés issus des ateliers élus et des ateliers /questionnaire habitant*

ELUS

- Harmonisation des réglementations
- Habitat et rénovation
- Espace constructible en milieu rural
- Droit de préemption
- Communication sur les outils



HABITANTS

- Questionnaire : dans le classement des thématiques selon le degré d'attente vis-à-vis de la CAPSO, l'aménagement et l'habitat arrivent en première position pour **8 %** des répondants.

DOCUMENTS CADRES :

- SCoT du Pays de Saint-Omer
- Charte du parc naturel
- PLUi du Pôle Territorial de Fauquembergues
- PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse
- PLU des communes
- PCAET
- Futur plan local de l'habitat
- OPAH, OPAH RU, PIG
- ANRU
- SPR

PLAN D' ACTIONS

AXE STRATÉGIQUE 1

Engager le territoire dans une démarche d'aménagement et d'urbanisme durable

-  • **Action 1.1** : en cohérence avec le PCAET, faire évoluer progressivement les documents d'urbanisme pour intégrer les objectifs européens et nationaux en matière de préservation de l'environnement, de limitation de l'artificialisation et de préservation de la biodiversité,
-  • **Action 1.2** : engager l'élaboration d'un plan de mobilité (PDM) à l'échelle communautaire, afin d'optimiser les déplacements sur le territoire et limiter ainsi l'impact carbone et réfléchir aux enjeux habitat/mobilité
 - **Action 1.3** : en cohérence avec les démarches Programme Local de l'habitat (PLH) et Plan de Mobilité (PDM), engager l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui apportera la cohérence au projet de développement durable du territoire (triptyque habitat-mobilité-urbanisme).
 - **Action 1.4** : élaborer un schéma d'aménagement économique communautaire prévoyant une disponibilité foncière suffisante et pertinente pour répondre aux besoins des entreprises
-   • **Action 1.5** : porter en lien avec les territoires voisins le souhait d'une meilleure connexion avec la métropole Lilloise à la fois routière et ferroviaire
 - **Action 1.6** : contribuer à l'amélioration du cadre de vie par l'intégration de la nature en ville ou la réalisation de documents cadres spécifiques (de type règlement local de Publicité intercommunal)
-  • **Action 1.7** : communiquer davantage sur les actions vertueuses du territoire en matière de consommation foncière et plus généralement de moindre impact environnemental

AXE STRATÉGIQUE 2

Engager le territoire et accompagner les communes dans la réalisation d'aménagements ou d'opérations d'aménagement plus durables

- **Action 2.1** : favoriser la densification du tissu urbain ou le renouvellement urbain par la mise en place d'une politique foncière volontariste, en lien avec l'EPF ou tout autre opérateur foncier 
- **Action 2.2** : Travailler en amont les projets d'aménagement avec les porteurs de projet de manière à optimiser le foncier disponible 
- **Action 2.3** : engager les opérations de renouvellement urbain situées sur Saint-Omer aux abords de la gare, au niveau de la cour fret/halle aux choux, et du quartier ANRU (quai du commerce Saint-Sépulcre) foncier stratégique en termes de développement économique, d'attractivité du territoire et d'habitat.

PERSPECTIVES

Le modèle de croissance fondé sur l'étalement urbain et l'artificialisation des sols a vécu. Le territoire doit se projeter vers un urbanisme tourné vers la sobriété foncière et le renouvellement de la ville sur elle-même. Cela nécessite de travailler sur les modes d'occupation de l'espace et la structuration des flux de déplacement.

En matière d'aménagement, travailler à la densification ou au renouvellement urbain nécessitera la mise en place ou la création d'une ingénierie, d'outils et de montages financiers souvent plus complexes que lors d'opérations en étalement urbain.

2

MOBILITE



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES :

La communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer est Autorité Organisatrice de la Mobilité et a pour compétence obligatoire le développement de services de mobilité sur son ressort territorial.

Cette compétence a conduit la CAPSO à mettre en place depuis 2005 une offre de transport qui s'est étoffée au fil des années. Cette offre repose notamment sur un réseau de transport en commun urbain (Mouveau) un service de transport à la demande (TAD), l'exploitation de lignes non urbaines et le déploiement plus récent de services tournés vers les mobilités actives ou alternatives à la voiture individuelle (Mouveau et le service de location longue durée, l'expérimentation de l'autopartage...).

Les enjeux en matière de mobilité sur le projet de territoire consistent :

- au déploiement des services de mobilité à l'échelle communautaire, avec un objectif de complémentarité entre les solutions de déplacement,
- à la mise en place d'une offre globale de solutions de mobilité mieux adaptée au niveau des territoires ruraux (modification du service de transport à la demande),
- à la prise en compte des tendances sociétales favorables aux déplacements actifs (mobilité cyclable et piétonne).

ENJEUX : *Mots clés issus des ateliers élus et des ateliers / questionnaire habitant*

ELUS

- Lutter contre la dépendance à la voiture
- Développer les mobilités douces (marche, vélo, ...)
- Limiter le nombre de voitures et desservir les endroits reculés
- Valoriser et communiquer sur les solutions existantes
- Mobilité du weekend (samedi, dimanche)
- Ruralité
- Jeunesse
- Accès à l'emploi
- Tourisme



HABITANTS

- Questionnaire : la desserte du territoire est davantage considérée comme une faiblesse (**37%**) que comme un atout (**9%**).
- Questionnaire : améliorer l'accessibilité du territoire et renforcer la mobilité est une priorité pour **33%** des habitants, 5^e priorité choisie sur 14. Cette priorisation est d'autant plus forte dans les secteurs les plus éloignés du pôle urbain.
- Questionnaire : les équipements de santé semblent être la principale priorité d'accès, plus particulièrement chez les plus de 55 ans. En seconde priorité apparaît l'accès aux commerces.

DOCUMENTS CADRES :

- SCoT du Pays de Saint-Omer
- PLUi du Pôle Territorial de Fauquembergues
- PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse
- PCAET
- Future élaboration du Plan de Mobilité

ACTIONS PRIORITAIRES pour les groupes d'habitants :

1. Mettre en place des navettes domicile-travail vers les grandes entreprises
2. Rendre les transports en commun gratuits ou à tarifs bas
3. Aménager les pistes cyclables
4. Développer le transport à la demande

PLAN D' ACTIONS

AXE STRATÉGIQUE 1

Encourager et faciliter les déplacements actifs, principalement cyclables et les pratiques de mobilité plus respectueuses de l'environnement

- **Action 1.1** : en lien étroit avec les communes, construire un schéma directeur des itinéraires cyclables en stabilisant notamment le tracé de l'européenne voie verte n°5 et engager dès 2022 un programme de travaux
- **Action 1.2** : inciter à l'utilisation du vélo, par la mise en place d'actions spécifiques (aides à l'achat de vélo, installation d'arceaux, développement de la communication, sensibilisation des publics ...)
- **Action 1.3** : soutenir le développement d'une mobilité plus propre : électromobilité, hydrogène, recharge vélo... avec le lancement d'une étude au niveau CAPSO pour définir la stratégie énergétique du territoire (bus hydrogène ?)
- **Action 1.4** : soutenir le développement du service de location vélo MOUVELO par une augmentation et une diversification de la flotte

AXE STRATÉGIQUE 2

Construire une offre de mobilité en milieu rural pertinente et efficiente

- **Action 2.1** : rendre plus souple et accessible l'offre du Transport à la Demande (TAD), (connexions avec le pôle urbain et les communes avoisinantes, voire la gare d'Isbergues)
- **Action 2.2** : consolider les liaisons entre la ville d'Aire-sur-la-Lys et le pôle urbain
- **Action 2.3** : développer l'autopartage dans la continuité de l'expérimentation menée sur le pôle territorial de Fauquembergues
- **Action 2.4** : identifier et créer des points de location vélo longue durée dans les secteurs ruraux
- **Action 2.5** : développer la pratique du co-voiturage sur le territoire (plateforme régionale Pass-Pass covoiturage)
- **Action 2.6** : aménager sur des secteurs clés des « stations de mobilité » regroupant l'ensemble des services pour une multimodalité optimale et efficiente
- **Action 2.7** : construire un plan de communication pour mieux faire connaître les services de mobilité afin d'inciter à leur utilisation et lutter contre l'isolement des publics



AXE STRATÉGIQUE 3

Proposer un service de transport en commun urbain efficient et optimisé

-  • **Action 3.1** : adapter régulièrement le service pour tenir compte des évolutions de l'environnement urbain et répondre au mieux à la demande
-  • **Action 3.2** : questionner la mise en place de services de transport en commun complémentaires le week-end (à usage touristique notamment)
-  • **Action 3.3** : porter une réflexion lors du renouvellement de la délégation sur l'offre tarifaire
- **Action 3.4** : favoriser l'intermodalité au niveau des gares, en proposant des offres de mobilité complémentaires (autopartage, déplacements actifs...)
-  • **Action 3.5** : développer une démarche billettique d'interopérabilité avec les partenaires régionaux (mise en place de la carte Pass-pass, outil de vente Pass Pass...)
-  • **Action 3.6** : promouvoir et développer les services d'information des voyageurs pour faciliter l'usage des transports en commun
-  • **Action 3.7** : soutenir l'opérateur Défi-mobilité pour le maintien d'une offre de mobilité sociale (personnes en réinsertion, jeunes en apprentissage...)

AXE STRATÉGIQUE 4

Confirmer la politique volontariste de la CAPSO en matière de transport scolaire

- **Action 4.1** : proposer une desserte quotidienne des scolaires à destination des collèges de rattachement et lycées du territoire en maintenant la prise en charge financière globale du service par la CAPSO (350€/élève environ) 
- **Action 4.2** : maintenir la desserte des RPI et RPC du territoire
- **Action 4.3** : déployer la carte billettique Pass Pass sur l'ensemble des services de transport scolaire interopérable avec les services commerciaux
- **Action 4.4** : mettre en place d'un plan de sécurisation au niveau des arrêts (prise en charge et installation de la signalétique verticale et horizontale), et de résorption des « points noirs » (type Place Perpignan)
- **Action 4.5** : mettre en place un partenariat CAPSO/communes pour l'amélioration du confort aux arrêts 

PERSPECTIVES

Dans un contexte de transition écologique et environnementale, la mobilité se doit elle aussi d'être durable. Pour qu'elle le soit, elle doit prendre en compte de multiples enjeux : des enjeux climatiques, de qualité de l'air, de santé, des enjeux énergétiques ou encore d'attractivité du territoire. Les services proposés devront être plus propres et favoriser les déplacements actifs.

Mais au sein de notre agglomération, la mobilité revêt également un rôle social prépondérant et elle devra être en capacité de proposer des solutions de déplacement au plus grand nombre et ce, où que l'on se trouve sur le territoire.

Elle est enfin un vecteur d'attractivité indéniable à renforcer, pour les entreprises et les futurs habitants. Une connexion avec la métropole lilloise doit notamment être recherchée.

3

HABITAT



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES :

La politique de l'habitat constitue une politique majeure dans le développement social du territoire (le droit pour chacun de disposer d'un logement décent), joue un rôle non moins important en matière d'attractivité, et de plus en plus en matière de transition énergétique et environnementale.

Depuis 2017, l'objectif poursuivi en matière d'habitat est double : d'une part proposer une stratégie globale de production de logements et d'amélioration du parc existant (tous types confondus, qu'ils soient privés ou publics), et d'autre part harmoniser la mise en place des dispositifs et actions à l'échelle communautaire.

L'élaboration du Programme Local de l'Habitat, lancée en 2021, constituera, à terme, le document de référence de l'intervention communautaire en matière d'habitat. Il est un document de programmation qui doit toucher toutes les actions publiques liées au logement sur notre territoire, en prenant en compte ses spécificités (armature urbaine de la CAPSO, urbain/rural, villes patrimoniales, ...). Il devra répondre également, à plusieurs attendus :

- Produire une offre suffisante, diversifiée et équilibrée des différents types de logements sur le territoire en s'appuyant sur une stratégie d'interventions foncières,
- Répondre aux besoins en logements identifiés, notamment ceux des personnes mal logées, défavorisées, ainsi que ceux des publics spécifiques (personnes âgées, handicapées, étudiants, gens du voyage ...)
- Définir et localiser la politique de requalification du parc existant à mettre en œuvre et lutter contre l'habitat indigne,
- Guider les politiques d'attribution des logements locatifs sociaux dans un souci de mixité sociale et d'équilibre de peuplement.

ENJEUX : *Mots clés issus des ateliers élus et des ateliers / questionnaire habitant*



ELUS

- Communiquer sur les aides pour l'habitat
- Revoir les critères pour les primo-accédants
- GUIH
- Logements sociaux
- Lutte contre les marchands de sommeil
- Qualité du parc de logements
- Conserver les inspecteurs de salubrité
- Réhabilitation thermique des logements



HABITANTS

- Questionnaire : dans le classement des thématiques selon le degré d'attente vis-à-vis de la CAPSO, l'Aménagement et l'Habitat arrivent en première position pour **8 %** des répondants.

DOCUMENTS CADRES :

- SCoT du Pays de Saint-Omer
- Charte du PNRCMO
- PLUi du Pôle Territorial de Fauquembergues
- PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse
- PLU des communes
- PCAET
- PLH (futur)
- OPAH, OPAH RU, PIG
- ANRU

ACTIONS PRIORITAIRES pour les groupes d'habitants :

1. Rénover les logements vacants pour les remettre sur le marché
2. Faciliter et aider les propriétaires de logements anciens pour leur réhabilitation
3. Contrôler la salubrité des logements
4. Mise en place d'un permis de louer

PLAN D' ACTIONS

AXE STRATÉGIQUE 1

Veiller à une production de logements suffisante et territorialement équilibrée

- Action 1.1 : réaliser un programme local de l'habitat à l'échelle de la CAPSO pour satisfaire les besoins des personnes en logement et en hébergement, de manière équilibrée sur le territoire
- 🏠 ● Action 1.2 : mobiliser les logements vacants de longue durée pour les remettre sur le marché
- Action 1.3 : en lien avec les communes, arrêter une stratégie foncière opérationnelle et mettre en place une ingénierie dédiée
- 👤 ● Action 1.4 : réinvestir les friches dans le tissu urbain, mobiliser les dents creuses grâce à l'aide d'une ingénierie d'accompagnement (EPF, société foncière...)
- Action 1.5 : proposer une gamme diversifiée de logements pour couvrir l'ensemble des besoins (logements sociaux, accession sociale à la propriété, logements adaptés, lots libres, ...)
- Action 1.6 : soutenir la production de logements neufs de logements locatifs sociaux

AXE STRATÉGIQUE 2

Améliorer la qualité et la durabilité du parc ancien

- Action 2.1 : renforcer le rôle du GUIH en tant que plateforme d'information, de conseil et d'orientation pour les ménages, les investisseurs et les artisans notamment dans le domaine des travaux d'économie d'énergie 🏠
- Action 2.2 : en lien avec les communes et les services de l'Etat, renforcer la lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil 🏠
- Action 2.3 : accompagner les communes dans les procédures ou démarches spécifiques en matière d'habitat dans le cadre des pouvoirs de police du maire (biens sans maîtres, abandon manifeste...)
- Action 2.4 : poursuivre ou mettre en place à titre expérimental, sur des cibles identifiées, des outils coercitifs (convention CAF, réflexion sur le permis de louer, autorisation de division d'immeuble, ...) 🏠
- Action 2.5 : soutenir la réhabilitation du parc privé en lien avec l'ANAH (objectifs : amélioration des performances énergétiques, adaptation des logements à la perte de mobilité) avec mise en place d'un programme d'intervention à l'échelle communautaire 🏠
- Action 2.6 : accompagner la réhabilitation du parc public sur l'agglomération 🏠
- Action 2.7 : poursuivre, dans le cadre de l'OPAH-RU, la politique coercitive d'opérations de restauration immobilière pour la ville de Saint-Omer



AXE STRATÉGIQUE 3

Répondre aux besoins en logement pour tous aux différentes étapes de la vie

- **Action 3.1** : poursuivre les actions de maintien dans le logement des personnes âgées (adaptation du logement, accompagnement au maintien à domicile, développement de solutions de type béguinage, maisons foyers, ...)
- **Action 3.2** : accompagner les personnes souffrant de problèmes de santé dans leur parcours résidentiel par le soutien de la production de logement adapté
- **Action 3.3** : faciliter le parcours résidentiel des jeunes (exemples : aide à la primo-accession, conseil par le déploiement de l'activité du CLLAJ)
- **Action 3.4** : dans le cadre du logement d'abord, faciliter le relogement de l'hébergement d'urgence ou en sortie de dispositif d'accompagnement
- **Action 3.5** : à travers la Conférence Intercommunale du Logement décliner la politique d'attribution dans le parc social de manière à renforcer les mixités sociales et intergénérationnelles

AXE STRATÉGIQUE 4

Poursuivre la rénovation urbaine des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des centre-anciens (villes, bourgs centres, ...)

- **Action 4.1** : accompagner les volets « logements » des projets de requalification urbaine (quartiers politique de la ville, Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain, ...)
- **Action 4.2** : en partenariat avec l'ANAH, développer une veille active sur la situation des copropriétés.

PERSPECTIVES

Dans un contexte de transition écologique et environnementale, à l'heure où les réglementations évoluent (RE 2020 notamment) pour accélérer la transition énergétique, la politique communautaire en matière d'habitat devra être souple et réactive pour répondre aux besoins de demain. L'équation est complexe, mais elle est essentielle pour pouvoir intégrer les objectifs liés aux obligations réglementaires, tout en intensifiant la production de logements neufs, le rythme des réhabilitations et en garantissant à la fois la qualité d'usage des logements et la préservation du pouvoir d'achat des habitants.



Avant travaux



Après les travaux et aides obtenues

4

ECONOMIE ET EMPLOI



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES :

Une stratégie de développement économique a été approuvée en décembre 2017 par l'intercommunalité avec comme axes principaux :

- la transformation des entreprises et des emplois,
- les évolutions sociétales (politique REV 3 : troisième révolution industrielle en Hauts de France, économie circulaire, économie de la fonctionnalité, etc...),
- et les conséquences de plus en plus fortes des applications digitales sur les outils de production mais aussi sur les modes de gestion.

La crise du COVID a nécessairement accéléré cette transformation, en mettant clairement l'accent sur la nécessité d'innover et de monter en compétences au niveau des emplois. Parallèlement, la voie professionnelle doit également demeurer une priorité par rapport à certains secteurs d'activité, aujourd'hui en carence de recrutement.

Les investissements privés sur le territoire se poursuivent à un rythme soutenu, notamment dans l'industrie. La priorité sur les piliers de la stratégie que sont l'entrepreneuriat, la compétitivité industrielle, l'économie de proximité, l'économie résidentielle, doit être poursuivie, mais avec une orientation plus prononcée vers l'innovation et l'économie circulaire. La transformation des outils territoriaux de l'emploi (Mission Locale et PLIE) est engagée et doit être poursuivie. Les liens avec la formation doivent également être très étroits par secteur d'activité : l'industrie, le bâtiment et le tertiaire.

ENJEUX : Mots clés issus des ateliers élus et des ateliers /questionnaire habitant



ELUS

- Attractivité du territoire pour les entreprises
- Transformation et 3^{ème} révolution industrielle
- Soutien à la création d'entreprises
- Soutien aux entreprises, notamment aux TPE – PME
- Besoin de foncier et répartition territoriale des zones d'activités
- Mobilité et emploi des jeunes



HABITANTS

- Questionnaire : le développement économique est la thématique sur laquelle des actions de la CAPSO sont les plus attendues par les habitants.
- Questionnaire : un tiers des habitants estime que développer l'attractivité économique du territoire sur les 10 prochaines années est une priorité
- Questionnaire : pour **65%** des habitants, l'Emploi pourrait les pousser à quitter la CAPSO. Développer des activités créatrices d'emplois doit être la priorité de la CAPSO pour ces 10 prochaines années pour **43%** des habitants.

DOCUMENTS CADRES :

- SCOT du Pays de Saint-Omer
- Charte de la labellisation REV 3
- Document cadre du territoire d'industrie Cœur de Flandre - Pays de Saint-Omer
- Stratégie de développement économique du territoire
- PCAET
- Stratégie numérique
- Stratégie de l'enseignement supérieur et de la formation

ACTIONS PRIORITAIRES pour les groupes d'habitants :

1. Valoriser les métiers manuels
2. Développer des partenariats entre formations et entreprises locales
3. Développer l'alternance
4. Communiquer sur la plateforme Audojobs

PLAN D' ACTIONS

AXE STRATÉGIQUE 1

Agir pour le développement des entreprises

- **Action 1.1** : maintenir une offre foncière à vocation économique attractive en veillant à une répartition territoriale (extensions ou créations de zones d'activité de tailles diverses) et permettant la création de nouveaux emplois
- **Action 1.2** : accompagner les entreprises dans leurs transitions numériques (la Station, antennes territorialisées de la Station, ...) et environnementales (économie circulaire, politique REV3, énergies renouvelables)
- **Action 1.3** : en lien avec la Région, maintenir et adapter des dispositifs de soutien financier au développement notamment en faveur des TPE, PME, entreprises d'insertion (ex : aides à l'artisanat, aides au commerce ambulant, aides à l'investissement immobilier, ...)
- **Action 1.4** : soutenir et coordonner les réseaux d'entreprises et les acteurs économiques
- **Action 1.5** : renforcer les actions de veille sur les projets des TPE – PME
- **Action 1.6** : mener des actions renforcées avec les entreprises de l'artisanat en lien avec les politiques de rénovation de l'habitat (nouvelles normes, économie d'énergie) et ce en lien avec la politique habitat de l'agglomération

AXE STRATÉGIQUE 2

Agir pour la création d'entreprises

- **Action 2.1** : soutien aux actions favorisant l'entrepreneuriat ainsi que les outils qui s'y rattachent (hôtels d'entreprises, pépinières, ...)
- **Action 2.2** : conforter le Guichet Unique pour les créateurs : Maison du Développement Economique mais aussi permanence dans les antennes territoriales

- **Action 2.3** : développer une application numérique pour les créateurs d'entreprises et l'ensemble des acteurs (notamment les élus) permettant de transmettre immédiatement le contact et de donner de la réactivité
- **Action 2.4** : poursuivre les actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat dès le plus jeune âge auprès des jeunes

AXE STRATÉGIQUE 3

Agir pour la création d'emplois

- **Action 3.1** : poursuivre la transformation des outils territoriaux de l'emploi que sont la Mission Locale et le PLIE et être en proximité des attentes de la population
- **Action 3.2** : renforcer les liens entre actions sur l'emploi et actions de formation et enseignement supérieur
- **Action 3.3** : développer des actions de partenariat et de relations écoles-entreprises par filière (industrie, bâtiment, tertiaire, etc...) pour mieux connaître les besoins et identifier le potentiel de recrutement
- **Action 3.4** : créer des actions spécifiques pour les QPV (renforcer l'organisation des acteurs, développer des actions innovantes et spécifiques)
- **Action 3.5** : développer les formations pour la transformation des emplois en lien avec le numérique, notamment pour les TPE – PME
- **Action 3.6** : développer une nouvelle application numérique sur les offres d'emplois du territoire (y compris les emplois en alternance) à partir de la plateforme numérique du territoire
- **Action 3.7** : poursuivre et renforcer le salon du travail

PERSPECTIVES

Le territoire doit relever dans les années à venir un double défi : celui de la transformation des entreprises et de l'évolution des compétences attendues et parallèlement la valorisation des métiers, notamment dans l'industrie et le bâtiment. Il s'agit là d'agir en même temps sur les leviers de l'accompagnement des entreprises mais aussi du développement des actions permettant de sensibiliser les publics, notamment féminin, aux métiers techniques.

Parallèlement, le territoire doit continuer à travailler son attractivité pour faire venir des entreprises mais aussi pour attirer des compétences : cette attractivité s'appuie sur d'autres politiques (culture, sport, services à la personne – petite enfance) mais aussi sur l'accessibilité du territoire (TER, infrastructures routières).

5

Fiche actions

COMMERCE



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES :

Le commerce est le 2^{ème} secteur d'activité au niveau de l'emploi (5 800 emplois). Le commerce de proximité y occupe une place significative avec un peu plus de 2 000 commerçants/artisans.

Il participe à l'attractivité du territoire par l'animation et les services qu'il apporte et a un lien étroit avec la politique touristique du territoire. Sur les secteurs ruraux enfin, il joue un rôle tout à fait particulier en contribuant à la vie sociale et au maintien d'activité.

En 2017, une charte d'urbanisme commercial au niveau de l'intercommunalité a été mise en place définissant une politique communautaire, des axes d'actions et un fonds de développement commercial, qui s'oriente essentiellement autour de 3 thématiques :

- Le soutien à l'office intercommunal du commerce et de l'artisanat
- Le soutien aux événementiels et animations communales de rayonnement intercommunal
- Le soutien aux investissements développant l'attractivité commerciale, qu'il s'agisse d'investissements publics ou d'investissements privés

Il convient de poursuivre ces actions en renforçant également les outils numériques qui se sont fortement développés avec la crise sanitaire.

ENJEUX : Mots clés issus des ateliers élus et des ateliers /questionnaire habitant



ELUS

- Sauvegarder le commerce de proximité et les centres-bourgs, centres-villes
- Maintenir l'activité commerciale en secteur rural
- Soutien aux commerçants (numérique, investissements)
- Limiter les créations et extensions des grandes surfaces commerciales



HABITANTS

- Questionnaire : Pour **74%** des habitants, redynamiser le commerce de proximité est une priorité que doit se fixer la CAPSO pour ces 10 prochaines années
- Questionnaire : Ils sont **78%** à estimer que le soutien aux commerces de proximité est un aspect prioritaire du développement économique de la CAPSO
- Questionnaire : en matière de mobilité, **47%** des habitants pensent que l'accès aux commerces est une priorité

DOCUMENTS CADRES :

- SCOT du Pays de Saint-Omer
- PLUI des communes
- Charte d'urbanisme commercial

ACTIONS PRIORITAIRES pour les groupes d'habitants :

1. Poursuivre les dispositifs comme les chèques Happy KDO
2. Développement d'un support numérique pour les commerçants, agriculteurs...
3. Communiquer sur la plateforme Achetez en Pays de Saint-Omer
4. Aider le commerce en circuit-court et produits frais
5. Soutenir les projets de création de commerce

PLAN D' ACTIONS

AXE STRATÉGIQUE 1

Accompagner financièrement les actions en faveur du commerce local

- **Action 1.1** : poursuivre les actions d'accompagnement des commerces et des unions commerciales, notamment à travers la charte d'urbanisme commercial
- **Action 1.2** : reconduire le dispositif LEADER qui permet le soutien aux commerces valorisant les produits locaux, aux porteurs de projets et d'initiatives vertueuses dans le domaine de l'environnement
- **Action 1.3** : maintenir et développer la place de marché Achetez en Pays de Saint-Omer ainsi que ses différentes déclinaisons (chèques Happy KDO) et de manière plus générale accompagner la digitalisation des commerçants
- **Action 1.4** : poursuivre le soutien à l'office inter-communal du commerce et de l'artisanat

AXE STRATÉGIQUE 2

Favoriser le commerce de centre-ville/centre-bourg

- **Action 2.1** : lutter contre la vacance commerciale, notamment dans les zones les plus en difficulté, avec des outils spécifiques (exemple : pépinière commerciale)
- **Action 2.2** : poursuivre le mécanisme de taxation des grandes surfaces commerciale (tascom) et travailler à une harmonisation de l'équité fiscale pour les surfaces commerciales (coefficients de localisation)
- **Action 2.3** : limiter la construction et l'agrandissement de nouvelles zones commerciales
- **Action 2.4** : favoriser l'émergence de petits pôles commerciaux en secteur rural
- **Action 2.5** : renforcer, développer et valoriser les marchés locaux et les circuits courts (qui permettent une diversification des activités agricoles)

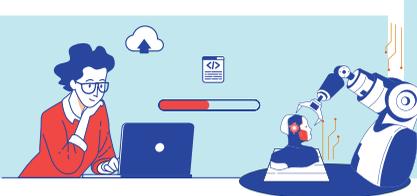
PERSPECTIVES

La politique communautaire, en matière de commerce, doit s'orienter sur une recherche d'un équilibre entre les différentes formes de commerce et de services à la population, tout en intégrant la transformation des modes de consommation (numérique).

Il s'agira d'être au soutien d'initiatives ou de nouvelles formes de commerce, répondant aux attentes des habitants et permettant de maintenir une dynamique dans les centres-villes, centres-bourgs et en secteur rural.



6

INNOVATION
ET NUMERIQUE

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES :

La CAPSO est investie dans une stratégie numérique volontariste et ambitieuse. Cette dernière s'étend de l'aménagement numérique du territoire à l'accompagnement des entreprises dans leur appropriation de la digitalisation et de l'innovation. Elle implique également une forte mobilisation des collectivités locales pour optimiser leur fonctionnement et dématérialiser services et démarches.

Suite à une première phase de déploiement, la stratégie numérique entre dans une nouvelle étape intégrant des enjeux plus avancés tels que la mutualisation, la cybersécurité, la maîtrise des données, l'inclusion et la médiation numérique, la culture de l'innovation, la formation...

ENJEUX : Mots clés issus des ateliers élus et des ateliers /questionnaire habitant



ELUS

- Aménagement numérique
- Offre de services en ligne
- Service commun numérique
- Inclusion et médiation numérique
- Innovation
- Digitalisation

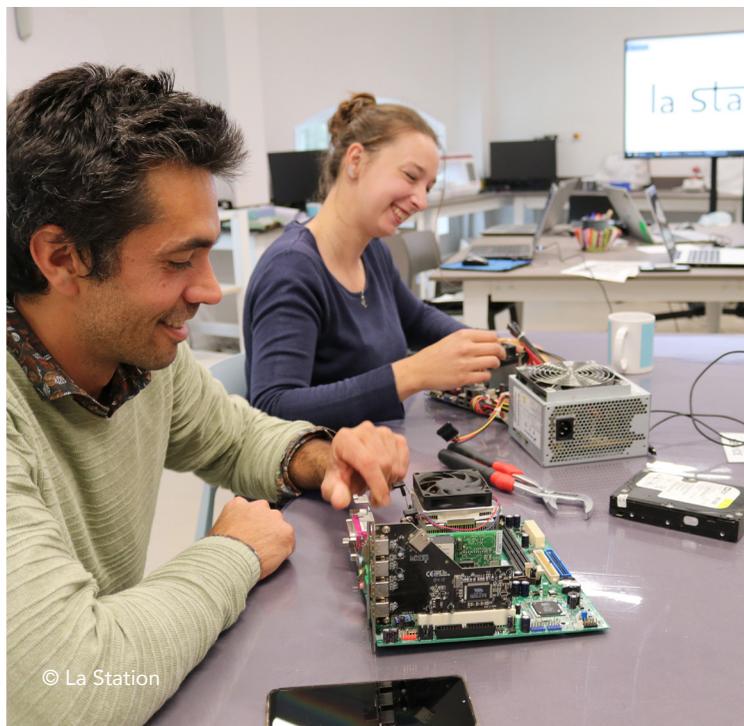
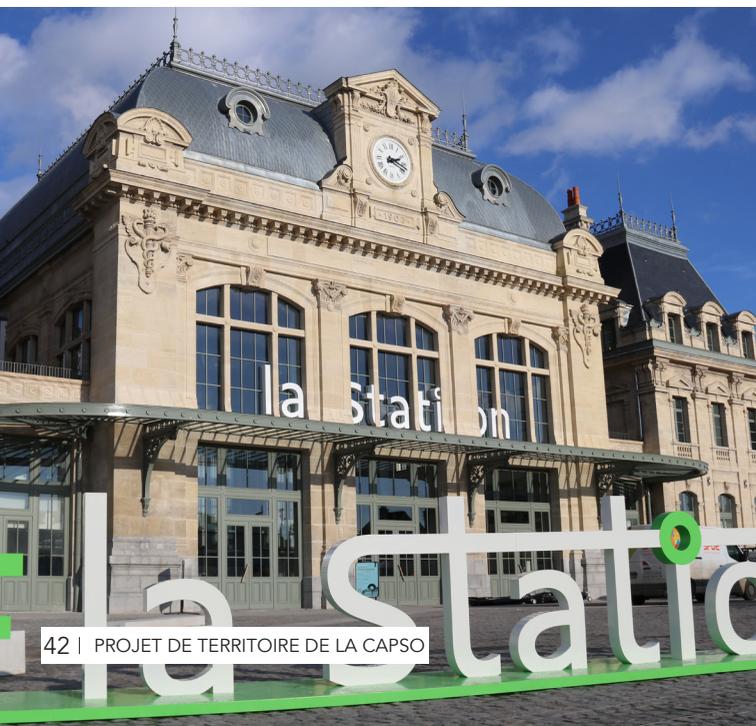


HABITANTS

- Questionnaire : dans le classement des thématiques selon le degré d'attente vis-à-vis de la CAPSO, la transition numérique arrive en dernière position.
- Questionnaire : l'accès à des ateliers de découverte des nouvelles technologies et l'accompagnement dans l'utilisation quotidienne d'internet sont davantage avancés par les plus de 55 ans. A l'inverse, les moins de 39 ans ont sélectionné les nouvelles formes de travail et le soutien à l'éducation au plus jeune âge.

DOCUMENTS CADRES :

- RGPD
- SRDE2I



PLAN D' ACTIONS

AXE STRATÉGIQUE 1

Engager une nouvelle étape de l'aménagement numérique

- Action 1.1 : asseoir la construction des réseaux de fibre optique sur le territoire et la couverture en téléphonie/data mobile (notamment 5G)

- Action 1.2 : développer les enjeux visant à avoir un territoire sûr et connecté (vidéoprotection en accompagnement des communes, centre de supervision, smartcity, ...)



- Action 1.3 : mailler le territoire de lieux physiques permettant d'accéder aux services numériques avec un accompagnement

AXE STRATÉGIQUE 2

Développer une offre de service mutualisée performante pour les acteurs publics et parapublics territoriaux

- Action 2.1 : proposer aux acteurs publics et parapublics une offre pour disposer d'une informatique sûre, performante et harmonisée

- Action 2.2 : prendre en compte les enjeux de cybersécurité et développer une organisation adaptée.

- Action 2.3 : développer la culture de la donnée (management et architecture)

AXE STRATÉGIQUE 3

Développer la Plateforme Numérique de Territoire



- Action 3.1 : développer l'attractivité du territoire sur internet

- Action 3.2 : rendre disponible en ligne de nouveaux outils (démarches, paiements et procédures administratives)

- Action 3.3 : digitaliser les services du territoire (billetterie, mobilité, piscines, ...)



AXE STRATÉGIQUE 4

Développer l'inclusion et la médiation numérique

- Action 4.1 : garantir l'accès de tous au numérique et accompagner les pratiques en lien avec la station et les stations de proximité

- Action n°4.2 : développer la culture de l'innovation et l'accès aux dernières technologies



AXE STRATÉGIQUE 5

Faire de l'appropriation de la digitalisation et de l'innovation en entreprise une priorité de l'agglomération

- Action 5.1 : renforcer le lien entre les entreprises, l'enseignement (université) et les start-ups.

- Action 5.2 : Accompagner les entreprises dans leurs souhaits de digitalisation et d'innovation notamment en étant guichet unique des aides mobilisables

- Action 5.3 : Développer des animations et temps forts de sensibilisation

- Action 5.4 : Développer un véritable portefeuille de service du territoire et une organisation optimisée

- Action 5.5 : Elargir le champ de l'innovation au social et au management des entreprises (plus grande éthique, rapports humains dans les entreprises, intrapreneuriat ...)

PERSPECTIVES

La transition numérique et l'innovation sont devenues des facteurs clefs de développement et de compétitivité des territoires. L'agglomération doit rattraper son retard en terme d'innovation, notamment entrepreneuriale.

Ce domaine est un véritable investissement dans l'avenir, de l'initiation dès le plus jeune âge (compétences, employabilité, entrepreneuriat...), en passant par la sensibilisation des managers d'entreprise ou encore le retour à l'emploi ou en étude pour les publics éloignés ou empêchés.

7

TOURISME



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES :

Le tourisme constitue un important levier de développement économique et d'attractivité pour l'Agglomération. Près de 1 000 emplois (données avant la crise COVID) relèvent de l'activité touristique, principalement des emplois locaux de proximité et non délocalisables. Comme d'autres secteurs d'activité, le tourisme vit une transformation profonde visant à retrouver des destinations de proximité, de bien-être et d'expérience.

La conduite de la stratégie d'excellence souhaitée par le territoire est confiée à une Société Publique Locale, outil des collectivités, qui permet d'accélérer la mise en œuvre des innovations et cette transformation. Les relations et coopérations interterritoriales, notamment autour des voies d'eau (Aa, Lys, Canal, Hem), des mobilités douces, sont également à prendre en compte dans le projet de territoire.

ENJEUX : Mots clés issus des ateliers élus et des ateliers /questionnaire habitant



ELUS

- Valorisation du territoire et de ses équipements
- Ciblage des clientèles
- Renforcement du réseau d'acteurs
- Développement d'équipements, de circuits et d'infrastructures
- Aménagement et création de voies douces et sentiers de randonnées



HABITANTS

- Questionnaire : la promotion du tourisme est une priorité pour le développement économique pour **24,5%** des habitants
- Questionnaire : Ils identifient le cadre de vie (**64%**) et la richesse patrimoniale (**55%**) comme d'importants atouts du territoire

DOCUMENTS CADRES :

- Le Contrat de Rayonnement Touristique du Pays de Saint-Omer
- Le projet cadre de la Société Publique Local Tourisme



PLAN D' ACTIONS

AXE STRATÉGIQUE 1

Poursuivre la structuration de l'offre touristique du territoire

- **Action 1.1 : développer une offre basée sur plusieurs fondements :**
 - étoffer l'offre en tourisme de bien-être (« slow tourisme », éco tourisme)
 - valoriser le tourisme industriel (ex : ouverture de l'Ascenseur à Bateaux des Fontinettes) et culturel (exemple : Maison du Patrimoine)
 - valoriser le Marais Audomarois (renouvellement des labellisations)
 - déployer en lien avec la SPL des projets innovants et fédérateurs
- **Action 1.2 : mailler le territoire en assurant une mobilité touristique multicanal et facilitée avec les territoires voisins :**
 - développer la mobilité active (randonnées pédestres, cyclistes, VTT), sur la base des itinéraires européens, des voies de pèlerinages, les services et le maillage entre les équipements
 - valoriser les voies d'eau, ses infrastructures (aménagement du port fluvial d'Aire-sur-la-Lys), services (tourisme fluvial), et ses abords (tourisme fluvestre)
- **Action 1.3 : répondre aux besoins d'hébergements touristiques en visant notamment à :**
 - un renouvellement et la qualification progressive de l'offre hôtelière
 - la réhabilitation d'un ancien village vacances en cœur de marais à Salperwick
 - la reconversion du moulin Manessier de Fauquembergues

AXE STRATÉGIQUE 2

Faire connaître et rayonner le territoire en tant que destination touristique

- **Action 2.1 : moderniser et adapter l'accueil touristique (dispositifs numériques, accueil mobile, services aux touristes y compris l'aménagement d'un nouvel espace pour l'accueil de groupes au niveau du rez de chaussée de la maison de l'habitat durable)**
- **Action 2.2 : accompagner la stratégie marketing de la SPL**
- **Action 2.3 : cibler et capter de nouveaux marchés**



PERSPECTIVES

Poursuivre un développement touristique authentique et différenciant
Faire du territoire une véritable destination touristique de proximité, reconnue et identifiée au Nord de Paris

8

FORMATION ET
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES :

La formation et l'enseignement supérieur font parties intégrantes des éléments de la stratégie de développement économique et de la transformation du territoire. Les actions menées visent à rapprocher les entreprises des acteurs de la formation pour répondre aux besoins en compétences, mais aussi proposer des solutions professionnelles aux différents publics. Les secteurs comme l'industrie et le bâtiment souffrent d'une image négative et peinent à recruter.

La formation et l'enseignement supérieur sont également un élément fort de l'attractivité d'un territoire pour attirer des entreprises et des salariés (et leurs familles). La qualité de l'appareil éducatif est un critère d'installation.

Depuis 2016, une stratégie territoriale de l'enseignement supérieur et de la formation a été construite et déployée. Différents résultats sont aujourd'hui acquis comme la labellisation d'un campus des métiers et des qualifications « Industrie et transition numérique », la mise en place d'un Bachelor « Industrie et numérique », l'accord de partenariat avec le CNAM et tout récemment la labellisation internat d'excellence.

Outre le travail qui sera poursuivi sur l'industrie, La deuxième priorité sera prochainement le bâtiment. Il s'agit de construire des parcours de formation, valorisant la voie professionnelle.

Parallèlement d'autres formations se développent dans le domaine du tertiaire au sein de l'ISCID-Co mais aussi au sein des lycées privés comme le lycée Saint-Denis.

ENJEUX : Mots clés issus des ateliers élus et des ateliers /questionnaire habitant



ELUS

- Trouver une adéquation entre la formation et les besoins de l'économie locale (beaucoup en tertiaire et peu en technique)
- Renforcer l'enseignement supérieur en développant une offre de formations manquantes en lien avec les établissements
- Développer l'information et la communication sur le territoire par rapport à la diversité des formations existantes
- Meilleure connaissance des filières de formation par les élus



HABITANTS

- Questionnaire : pour **39%** des habitants, l'enseignement supérieur est une faiblesse de la CAPSO.
- Questionnaire : les habitants sont **28%** à considérer l'enseignement supérieur comme la priorité de la CAPSO sur les 10 prochaines années.
- Questionnaire : en matière de services à la population, **23%** des habitants priorisent l'offre en matière d'enseignement supérieur

DOCUMENTS CADRES :

- Les conventions cadres signées entre le territoire, le rectorat et le Conseil Régional.
- Convention de partenariat entre la CAPSO et le Conseil Régional dans le cadre du schéma régional de développement de l'enseignement supérieur.
- Document de labellisation du campus des métiers et des qualifications « industrie et transition numérique »

ACTIONS PRIORITAIRES
pour les groupes d'habitants :

1. Mieux communiquer sur les formations du territoire
2. Cartographier les demandeurs d'emploi et l'offre de formation

PLAN D' ACTIONS

AXE STRATÉGIQUE 1

Favoriser le développement de l'offre de formations sur le territoire communautaire



• **Action 1.1** : susciter le développement des offres de formation sur le territoire et ce dans les différents secteurs d'activités (industrie, bâtiment, tertiaire, services, etc) et en lien avec les besoins des entreprises (exemples : campus connecté avec 1 400 formations proposées, poursuite du bachelor numérique, ...)



• **Action 1.2** : à l'image de l'industrie, développer des parcours de formation s'inscrivant dans des filières de secteurs d'activités avec des passerelles. Plus particulièrement dans le bâtiment, il s'agit de construire avec les organisations professionnelles et des dirigeants un programme d'actions de valorisation et de "redécouverte" des métiers avec des formations correspondantes (exemple : lien avec l'association groupement artisanal ENERLYA)

• **Action 1.3** : assurer les liaisons étroites entre les établissements, la Station et les entreprises



• **Action 1.4** : développer une politique d'information et de communication sur le territoire par rapport aux formations existantes (80 formations) et aux métiers préparés (Développer « Etudier en Pays de Saint-Omer » à partir de la plateforme numérique de territoire)

AXE STRATÉGIQUE 2

Agir pour maintenir et développer une offre d'enseignement supérieur

• **Action 2.1** : développer et conforter le site universitaire (exemple : réhabilitation des locaux par la CAPSO), renforcer les liens entre la R&D et les entreprises, développer les formations industrielles et tertiaires



• **Action 2.2** : étudier l'installation d'une 2^{de} résidence étudiante à proximité de l'ULCO, de l'IUT et Blaise Pascal

• **Action 2.3** : structurer une politique de logements étudiant sur le territoire (catalogue précis des offres privés et publiques, mise en place d'une charte et d'une labellisation, intégration des offres sur un site, étudiants en pays de Saint-Omer, etc)



• **Action 2.4** : développer une véritable vie étudiante (un pass étudiant, des liens plus étroits entre les équipements culturels et touristiques et les établissements de formation)



PERSPECTIVES

Consolider et développer le territoire de la CAPSO comme un pôle de formation à part entière permettant aux étudiants qui le souhaitent de rester sur place et de poursuivre leurs cursus, mais aussi d'attirer d'autres étudiants avec une politique active en matière de vie étudiante et de logement.





ORIENTATIONS STRATÉGIQUES :

La CAPSO dispose de plusieurs compétences en matière d'enseignement artistique à travers son Conservatoire composé de quatre départements (musique, danse, théâtre et arts plastiques) et d'équipements culturels reconnus d'intérêt communautaire (Bibliothèque d'agglomération, le centre Culturel Aréa et la Chapelle des Jésuites). Elle finance également les deux Etablissements Publics de Coopération Culturelle (la Barcarolle et la Coupole) et le Pays d'art et d'histoire à travers son soutien à l'Agence d'urbanisme.

Le projet culturel voté a défini deux priorités : l'accès à la Culture pour tous les publics avec le Contrat Local d'Education Artistique et l'équilibre de l'offre sur l'ensemble du territoire communautaire à travers une programmation hors les murs, notamment en milieu rural.

Le projet de territoire prévoit de faire évoluer son action avec comme ambitions de :

- Renforcer la programmation culturelle en milieu rural, accessible à tous les publics et tous les territoires de la CAPSO,
- Conforter l'attractivité des équipements structurants de la CAPSO et leur rayonnement sur le territoire et au-delà.

ENJEUX : Mots clés issus des ateliers élus et des ateliers /questionnaire habitant



ELUS

- Rayonnement du territoire
- Maillage territorial des équipements et des événements culturels
- Culture d'excellence et culture grand public
- Accessibilité
- Communication



HABITANTS

- Questionnaire : **55 %** des habitants ont désigné la richesse culturelle et patrimoniale comme un atout.

DOCUMENTS CADRES :

- Projet culturel communautaire évalué chaque année dans le cadre des Assises de la Culture
- Agrément de classement du Conservatoire à Rayonnement Départemental par le Ministère de la Culture

ACTIONS PRIORITAIRES pour les groupes d'habitants :

1. Avoir des tarifs attractifs pour la découverte et les apprentissages, voire un pass culturel
2. Développer les partenariats avec les acteurs économiques pour communiquer sur les événements (ex : restaurants)
3. Développer un site internet regroupant toute l'offre culturelle du territoire
4. Sensibiliser à la lecture

PLAN D' ACTIONS

AXE STRATÉGIQUE 1

Mener une politique culturelle plus rayonnante, accessible à tous les publics et tous les territoires de la CAPSO

- **Action 1.1** : faire évoluer le projet du CRD en renforçant les parcours différenciés (d'une offre loisir à une offre diplômante) et en optimisant sa présence dans les territoires



- **Action 1.2** : renforcer les dispositifs d'actions culturelles « Hors les murs » dans les communes rurales (résidences missions du CLEA, musée Hors les murs, spectacles délocalisés de la barcarolle et de l'OCA, interventions du CRD)



- **Action 1.3** : engager un Contrat Territoire Lecture pour encadrer le développement de la lecture publique et le développement du réseau des bibliothèques (action culturelle, inclusion numérique avec les conseillers numériques ...)

- **Action 1.4** : renouveler la labélisation du pays d'art et d'histoire en 2024 en portant une réflexion sur l'évolution du périmètre et du projet

- **Action 1.5** : assurer l'attractivité territoriale de l'agglomération avec une programmation d'événements culturels ambitieux à rayonnement national se basant sur les équipements communautaires (AREA, chapelle des jésuites, Barcarolle, bibliothèque, ...)



- **Action 1.6** : redéfinir les critères d'intervention auprès des associations en faveur d'une politique culturelle maillant tout le territoire et en prenant en compte les offres novatrices

- **Action 1.7** : maintenir une gouvernance de la politique culturelle en lien étroit avec les élus culture des communes de la CAPSO



- **Action 1.8** : poursuivre et renforcer les actions en faveur de la lecture publique



AXE STRATÉGIQUE 2

Conforter l'attractivité des équipements structurants de la CAPSO et leur rayonnement sur le territoire et au-delà :

- **Action 2.1** : réhabiliter le CRD Place Saint-Jean

- **Action 2.2** : créer un centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (Maison Ribot à Saint-Omer) en lien avec la Maison de l'archéologie de Théroouanne

- **Action 2.3** : accompagner les investissements structurants de la Coupole et de la Barcarolle

- **Action 2.4** : garantir l'attractivité de Scénéo par des investissements visant à favoriser l'accueil des équipes artistiques et du public



- **Action 2.5** : poursuivre l'évolution de la BAPSO et de son réseau comme porte d'entrée d'une offre culturelle diversifiée et diversifiée

PERSPECTIVES

L'offre culturelle de la CAPSO doit être un vecteur d'attractivité territoriale et favoriser la qualité du cadre de vie des habitants.



10

Fiche actions

SPORT



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES :

Le soutien communautaire au développement du sport a été affirmé avec la définition d'une politique sportive maillant le territoire et intégrant la gestion de plusieurs équipements d'enjeux communautaires (Sceneo, Aqualys, piscine d'Arques, kayak polo ...) ou de garantir d'une offre sportive de proximité (gestion communautaire des salles de sport pour les anciennes communautés de communes).

Ce positionnement est conforté avec une politique d'attractivité territoriale via l'organisation de grands événements pour faire de l'agglomération une véritable terre de sport.

Le projet de territoire prévoit de faire évoluer son action avec comme ambitions de :

- Soutenir l'organisation d'événements marqueurs des territoires de la CAPSO,
- Conforter l'attractivité des équipements structurants de la CAPSO,
- Donner plus de lisibilité à la politique sportive communautaire pour contribuer au « vivre mieux » et améliorer plus encore son attractivité.

ENJEUX : Mots clés issus des ateliers élus et des ateliers /questionnaire habitant



ELUS

- Rayonnement du territoire
- Maillage territorial des équipements et des événements sportifs
- Accessibilité
- Soutenabilité financière
- Sport de nature



HABITANTS

- Questionnaire : développer une politique sportive à l'échelle de la CAPSO sur ces 10 prochaines années est une priorité pour **13%** des répondants

DOCUMENTS CADRES :

- Politique sportive établie en 2017



PLAN D' ACTIONS

AXE STRATÉGIQUE 1

Soutenir l'organisation d'évènements « marqueurs » des territoires de la CAPSO

- Action 1.1 : poursuivre l'organisation d'évènements phare (ex : championnats du monde de kayak polo en 2022, participation aux actions sur JO 2024) avec une fréquence soutenable financièrement
- Action 1.2 : maintenir l'intervention communautaire pour des évènements supra communautaires en lien avec les communes (ex : 4 jours de Dunquerque)
- Action 1.3 : travailler à une nouvelle offre d'accompagnement communautaire adossée sur les projets à l'échelle des bassins de vie (sport et loisirs) tout en maillant le territoire CAPSO



AXE STRATÉGIQUE 2

Conforter l'attractivité des équipements structurants de la CAPSO

- Action 2.1 : garantir l'attractivité de Scénéo et d'Aqualys par des investissements visant à renouveler l'offre (ludique, bien être, ...)
- Action 2.2 : porter un projet de renouvellement et de mise aux normes des installations de la piscine d'Arques

AXE STRATÉGIQUE 3

Donner plus de lisibilité à la politique sportive communautaire pour contribuer au « vivre mieux » dans le territoire et améliorer plus encore son attractivité

- Action 3.1 : identifier les priorités communautaires dans le développement du sport comme vecteur de cohésion sociale et sur cette base redéfinir les critères de financement des associations sportives (celui-ci devant rester complémentaire d'une intervention communale) afin d'avoir à la fois une action pour les associations les plus structurantes du territoire et une action pour accompagner des projets de plus petite envergure
- Action 3.2 : développer la pratique de la randonnée au travers de l'élaboration d'un schéma de randonnées et d'une intervention communautaire renforcée (entretien, maillage des chemins, communication)
- Action 3.3 : poursuivre les démarches visant à encourager la pratique du sport (ex : fête du sport, associations, équipements sportifs, ...)



PERSPECTIVES

Conforter le positionnement de la CAPSO comme terre de sport à la fois au travers de son soutien à une pratique sportive large sur le territoire (amateurs, élites, ...) et dans l'organisation des évènements nationaux et internationaux.





ORIENTATIONS STRATÉGIQUES :

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer assure depuis le 1^{er} janvier 2017 la gestion des établissements publics d'accueil du Jeune Enfant de son territoire, à savoir 7 multi-accueils dont un itinérant, 7 Relais Petite Enfance et un Lieu d'Accueil Enfant Parent. La collectivité dispose au total de 158 places d'accueil collectif soit 484 enfants accueillis en 2020 et accompagne 647 assistants maternels actifs.

Le projet en matière de Petite Enfance s'articule autour de 4 enjeux :

- Une offre structurée du service public communautaire
- Un maillage territorial de l'offre de services aux familles
- Une qualité de service pour des parents sereins et des enfants épanouis
- Un service agile par le pilotage du projet, l'observation de la demande et l'évaluation de la satisfaction des usagers

ENJEUX : Mots clés issus des ateliers élus et des ateliers /questionnaire habitant



ELUS

- Analyse de l'adéquation de l'offre et des besoins par territoire
- Augmentation de la capacité d'accueil des crèches
- Accompagner les MAM et les assistantes maternelles
- Vieillesse des infrastructures (Arques)



HABITANTS

- Questionnaire : **14%** des répondants placent la Petite Enfance dans les priorités que doit se fixer la CAPSO pour les 10 prochaines années.
- Questionnaire : les RPE, Crèches et Haltes rencontrent au minimum **65%** de taux de satisfaction, avec près de **95%** de satisfaction pour le RPE d'Arques, et les crèches / haltes de Saint-Martin-lez-Tatinghem et d'Arques. C'est le Roul'Boutchou qui rencontre le taux de satisfaction le plus faible.

DOCUMENTS CADRES :

- Convention d'objectifs et de financements avec la Caisse d'Allocations Familiales et la MSA
- Contrat de projet du Relais Petite Enfance
- Labélisation de Lieux Accueil Enfants Parents

PLAN D' ACTIONS

AXE STRATÉGIQUE 1

Observation de l'offre et des besoins en Petite enfance

- Action 1.1 : actualiser et suivre sur le mandat les données de l'observatoire Petite Enfance (convention avec la CAF, enquête des animatrices des RPE...)
- Action 1.2 : permettre ainsi une analyse partagée de l'offre et des besoins du territoire (comités de pilotage locaux, communication sur l'accès à l'outil Observatoire...) notamment sur l'évolution de l'offre de Maisons d'Assistants Maternels et de micro-crèche

AXE STRATÉGIQUE 2

Améliorer l'offre de services aux familles

- Action 2.1 : analyser les évolutions de l'offre existante pour répondre au mieux aux besoins (Horaires, évolution de l'offre et des modalités de fonctionnement du Roulbout'chou à étudier, capacité d'accueil des structures et sa modulation)
- Action 2.2 : porter un projet de réhabilitation du multi-accueil d'Arques
- Action 2.3 : développer de nouveaux services aux familles répondant à des besoins identifiés de façon partagée (développement de Lieux d'Accueil Enfants Parents...)
- Action 2.4 : favoriser l'accès aux familles modestes ou confrontées au handicap d'un enfant (poste de coordination)

AXE STRATÉGIQUE 3

Accompagner les parents et les professionnels de la Petite Enfance

- Action 3.1 : accompagner les porteurs de projets de MAM ou de micro-crèches en lien avec les services de la CAF et du Département
- Action 3.2 : informer et accompagner les parents et les assistants maternels (communication sur le rôle des Relais petite Enfance...) en veillant à maintenir une présence répartie sur le territoire



PERSPECTIVES

La politique Petite Enfance, à partir des outils dont elle s'est dotée, se doit d'être agile et de s'adapter aux évolutions du territoire et aux modes de vie des familles. Afin de garantir l'équilibre territorial et l'inclusion de tous, elle s'inscrit dans un partenariat étroit avec les communes, la CAF et le Département.



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES :

Le développement social est une exigence du mieux vivre ensemble et participe ainsi pleinement à l'attractivité du territoire. Il est alors indispensable de maintenir le meilleur niveau possible des politiques de prévention des difficultés sociales, en complément des politiques sociales réparatrices.

En ce sens, la CAPSO mobilise plus particulièrement différentes politiques que sont la politique de la ville, la prévention de la délinquance et de manière volontariste la santé et l'action sociale d'intérêt communautaire au travers du Centre Intercommunal d'Action Sociale. Ces politiques sont mises en œuvre de manière coordonnée et partenariale, sur la base de diagnostics partagés. L'échelle de l'agglomération permet ainsi une analyse des disparités territoriales et des enjeux sociaux.

Dans la suite du Plan d'Actions de Cohésion et de Solidarités, la Convention Territoriale Globale viendra elle aussi traduire la nécessaire transversalité de nos politiques et la mise en synergie de l'ensemble des acteurs.

ENJEUX : Mots clés issus des ateliers élus et des ateliers /questionnaire habitant



ELUS

- Démographie médicale
- Accès à l'épicerie sociale
- Lien CIAS et CCAS
- Accès au droit
- Jeunesse



HABITANTS

- Questionnaire : **55 %** des habitants considèrent que l'installation de médecins est la priorité que doit se fixer la CAPSO pour ces 10 prochaines années (2^e choix sur 14).
- Questionnaire : **75%** des habitants placent l'offre de santé en tête de leurs préoccupations

DOCUMENTS CADRES :

- Analyse des besoins sociaux de la CAPSO
- Contrat Local de Santé
- Contrats de ville
- Plan d'actions de Prévention de la délinquance
- Convention Territoriale Globale (en cours d'élaboration)

ACTIONS PRIORITAIRES pour les groupes d'habitants :

1. Attirer du personnel hospitalier
2. Développer l'accompagnement de jeunes médecins par les plus âgés
3. Accompagner les familles de proches souffrant de maladies
4. Aider les médecins à s'installer sur le territoire

PLAN D' ACTIONS

AXE STRATÉGIQUE 1

Favoriser l'attractivité globale du territoire en matière de santé



● **Action 1.1** : développer une démarche de promotion du territoire/marketing territorial santé et favoriser l'accueil des futurs professionnels de santé (logement des internes, ...)



● **Action 1.2** : identifier les conditions/leviers d'action visant à favoriser l'installation de médecins ou le développement d'une offre médicale : accompagner les communes sur l'immobilier, cadre de vie, partenariats avec les professionnels de santé, aide aux recrutements, aides financières, ...

AXE STRATÉGIQUE 2

Renforcer par l'information et l'accompagnement l'accès aux droits et aux services des habitants



● **Action 2.1** : renforcer la présence (physique ou via les outils numériques) des services publics, notamment communautaires au sein des maisons de services publics (exemple : le Point d'information Jeunesse, l'habitat, ...)

● **Action 2.2** : renforcer et valoriser le service de l'épicerie sociale par :

- la révision des critères d'accès à l'épicerie sociale et l'analyse des besoins de développements territoriaux ou pour des publics spécifiques
- innover dans les partenariats pour renforcer l'accès à l'épicerie sociale

● **Action 2.3** : soutenir les acteurs de l'accompagnement en lien avec les politiques communautaires (France Victimes, CIDFF..) et les dispositifs spécifiques aux habitants des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (Médiation santé, Projet de réussite éducative...)



● **Action 2.4** : renforcer l'action communautaire en matière d'accès aux soins et communication relative à la santé auprès des habitants (information et communication santé via une plateforme numérique santé par exemple)

AXE STRATÉGIQUE 3

Animer le réseau avec l'ensemble des acteurs du développement social pour une vision partagée

● **Action 3.1** : animation des dispositifs stratégiques (CLS, CISPD, Contrats de ville, Convention Territoriale Globale et Contrat de Sécurité Intégrée)

● **Action 3.2** : veille partenariale/observation des territoires fragilisés (observatoire des fragilités, de la démographie médicale, ABS...)

● **Action 3.3** : impulsion d'une dynamique renforcée de réseau entre les CCAS/communes et le CIAS (temps d'échanges, transmission de supports de communication...)

AXE STRATÉGIQUE 4

Favoriser la participation des habitants et développer leur pouvoir d'agir

● **Action 4.1** : animation du Conseil des jeunes

● **Action 4.2** : soutenir et accompagner la participation et l'action des habitants des quartiers prioritaires (conseils citoyens)

● **Action 4.3** : sensibiliser/promouvoir la citoyenneté (exemples : animations, interventions auprès des jeunes par le PIJ, actions du service Prévention de la Délinquance, ...)



PERSPECTIVES

La CAPSO, au travers de son rôle d'animateur et des outils d'observation, veillera à poursuivre, adapter et innover dans les dispositifs partenariaux et actions répondant aux besoins des habitants.

13 DECHETS

Fiche actions



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES :

La gestion des déchets représente un service important qui bénéficie à la totalité de nos habitants. Les enjeux propres à cette compétence sont doubles :

- environnementaux, avec des obligations réglementaires fortes, à court terme, de diminution de la quantité de déchets produits et d'augmentation de la valorisation,
- mais aussi financiers avec l'importance de la maîtrise des coûts du service et l'importance pour l'utilisateur de payer un coût qui est dépendant du volume de déchets produits.

ENJEUX : Mots clés issus des ateliers élus et des ateliers /questionnaire habitant



ELUS

- Modification du mode de tarification
- Conserver une proximité avec les habitants via les pôles territoriaux
- Développer les bornes d'apport volontaire
- Veiller aux déchets sauvages



HABITANTS

- Questionnaire : dans le domaine de la transition écologique, la question des déchets et de l'éducation à l'environnement arrive en tête des priorités.

DOCUMENTS CADRES :

- Textes réglementaires, et notamment la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et la Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire

ACTIONS PRIORITAIRES pour les groupes d'habitants :

1. Sensibiliser, impliquer notamment par le ludique les plus jeunes à la réduction des déchets
2. Motoriser les camions-poubelle avec des énergies alternatives
3. Communiquer davantage sur les périodes de ramassage et sur l'augmentation des coûts
4. Récompenser les habitants qui réduisent leurs déchets
5. Créer des bacs enterrés (déchets, carton, ...) en hypercentre



PLAN D' ACTIONS

AXE STRATÉGIQUE 1

Une stratégie de gestion cohérente et ambitieuse de nos déchets

- Action 1.1 : définir une stratégie de gestion de la collecte des déchets à l'échelle communautaire (extension des consignes de tri du plastique en 2022, gestion des biodéchets en 2023)
- Action 1.2 : définir une stratégie de gestion du traitement des déchets (notamment futur centre de tri) en lien avec nos partenaires voisins

AXE STRATÉGIQUE 2

Faire évoluer le financement des déchets



- Action 2.1 : faire évoluer la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) vers une tarification plus équitable et plus incitative

AXE STRATÉGIQUE 3

Inciter à une réduction des déchets et à une meilleure valorisation

- Action 3.1 : sensibiliser les scolaires, les habitants, entreprises et administrations dans la réduction de leurs déchets (produits sans sur-emballage, vrac...)

- Action 3.2 : développer la communication auprès des habitants sur le tri, le recyclage des déchets et la réparation des objets (repair'café)

- Action 3.3 : développer les containers d'apport volontaires papiers-cartons (démarches d'économie circulaire locale)

- Action 3.4 : rejoindre une dynamique zéro déchet et montrer l'exemple avec les services publics communautaires

PERSPECTIVES

Développer une cohérence, à l'échelle de notre territoire et même au-delà, dans la gestion globale du déchet depuis sa production jusqu'à son traitement (élimination, valorisation ou recyclage).





ORIENTATIONS STRATÉGIQUES :

L'eau est omniprésente sur notre territoire avec 3 cours d'eau majeurs (Aa, Hem et Lys) et le marais audomarois (3 500 ha et plus de 700 km de voies d'eau). L'Audomarois est souvent considéré comme le château d'eau de la région de par sa ressource souterraine importante.

Cette eau revêt une importance pour nos habitants, mais aussi pour l'attractivité économique de notre territoire. Mais même si l'eau semble être en abondance, elle tend à se raréfier (augmentations des besoins, effets du réchauffement climatique), et il convient de la protéger et de l'économiser.

ENJEUX : Mots clés issus des ateliers élus et des ateliers /questionnaire habitant



ELUS

- Réduction des risques d'inondation
- Harmonisation des prix de l'eau
- Sécurisation de la ressource
- Sécurisation de la distribution
- Diminution des consommations



HABITANTS

- Questionnaire : plus de **60%** des habitants placent la préservation de la ressource en eau comme une priorité dans le domaine de l'eau.
- Ils sont également **55%** à estimer que la priorité dans le domaine de l'eau, c'est la maîtrise de sa consommation.

DOCUMENTS CADRES :

- SAGE de l'Audomarois
- SAGE de la Lys
- SAGE du Delta de l'Aa
- PPRi de la Vallée de l'Aa supérieure
- PPRi Vallée de la Hem
- PPRi Marais Audomarois
- PPRi Vallée de la Lys
- PPRi Vallée de la Lys Supérieure
- PPRi Pieds de Coteaux des Wateringues
- PAPI de l'Audomarois
- PAPI de la Lys
- PAPI du Delta de l'Aa
- PCAET de la CAPSO

ACTIONS PRIORITAIRES pour les groupes d'habitants :

1. Sensibiliser et encourager l'installation de récupérateurs d'eau
2. Intégrer un volet pédagogique à la facture d'eau
3. Trouver un équilibre sur le prix qui reste raisonnable
4. Harmoniser le prix de l'eau

PLAN D' ACTIONS

AXE STRATÉGIQUE 1

Protection et sécurisation quantitative et qualitative de la ressource en eau

- **Action 1.1** : veiller à garantir un équilibre entre les besoins de prélèvement et la ressource disponible, entre les besoins et les milieux (ex : 2 millions de m³ disponibles au niveau du SMAEL sur Aire-sur-la-Lys, recherche de nouvelles ressources sur Fauquembergues sous l'égide du SMAGEAa)
- **Action 1.2** : réduire la présence des eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement (déracordement des eaux pluviales des réseaux d'eaux usées)
- **Action 1.3** : développer les contrôles d'assainissement non collectif et sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques (besoin de 3 agents en charge du contrôle)
- **Action 1.4** : remettre en place des actions visant à réduire les risques de pollution de la nappe (pollution d'origine agricole, industrielle, accidentelle..., opération ORQUE (Opération de reconquête de la qualité de l'eau))

AXE STRATÉGIQUE 2

Sécurisation de la distribution d'eau

- **Action 2.1** : développer les interconnexions entre nos forages et avec les syndicats voisins (exemple : actions interconnexion Hallines et PMAa) avec une vigilance à maintenir sur le prix de l'eau

AXE STRATÉGIQUE 3

Harmonisation des prix de l'eau

- **Action 3.1** : renforcer l'équité territoriale en tendant à une harmonisation du prix de l'eau sur le territoire communautaire (regroupement de contrats DSP, réflexion sur les modes de gestion, travail avec les autres syndicats...)
- **Action 3.2** : mettre en place une tarification sociale en fonction des revenus des ménages et/ou de leur composition (réflexion sur les premiers m³ gratuits/bas prix, et tarification progressive en fonction de la consommation...)

AXE STRATÉGIQUE 4

Diminution des consommations d'eau

- **Action 4.1** : développer des actions et la communication en vue de sensibiliser les habitants à une diminution des consommations d'eau (récupérateurs d'eau de pluie, utilisation d'eau non-potable pour l'arrosage public, récupération des eaux pluviales des bâtiments...)

AXE STRATÉGIQUE 5

Lutte contre les inondations

- **Action 5.1** : poursuivre les actions en lien avec les PAPI du territoire (secteur d'Aire-sur-la-Lys notamment), les projets de restauration écologique
- **Action 5.2** : développer les actions d'hydraulique douce et de lutte contre l'érosion des sols (ex : Fauquembergues)
- **Action 5.3** : réaliser les études sur les systèmes d'endiguement et des premières actions sur les digues (de Blendecques à Longuenesse)
- **Action 5.4** : mettre en place le service de gestion des eaux pluviales urbaines en lien avec les communes suites au transfert de compétences
- **Action 5.5** : limiter l'artificialisation des sols (techniques alternatives de gestion des eaux pluviales et documents d'urbanisme)
- **Action 5.6** : développer la lutte contre les rats musqués (détérioration des berges) avec renforcement de la brigade de piégeurs (chef de brigade)

PERSPECTIVES

Sécurisation quantitative à assurer de la ressource en eau en garantissant une interconnexion complète de l'ensemble de nos forages

Amélioration qualitative des eaux avec la construction d'une nouvelle station d'épuration urbaine à échéance 2030, qui permettra entre autres de traiter une partie des micro-polluants.

Protection des secteurs les plus exposés au risque inondation

15 ENVIRONNEMENT TRANSITION ECOLOGIQUE



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES :

Les enjeux climatiques et écologiques sont devenus des enjeux prégnants de la vie quotidienne. La CAPSO au vu de ses domaines d'intervention a un rôle majeur à jouer dans la transition écologique du territoire.

La loi place même désormais l'intercommunalité comme le coordonnateur de la transition énergétique à travers la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial.

Dans le cadre de son projet de territoire et en lien avec son PCAET, elle entend renforcer son action en intervenant :

- sur les enjeux de l'écocitoyenneté, en amplifiant l'impact de l'éducation à l'environnement
- Ensuite en accélérant son intervention en termes d'économie d'énergie, de développement des énergies renouvelables et de récupération, et d'amélioration de l'efficacité énergétique,
- Également en favorisant le développement des boucles d'économie circulaire (telles que celles du carton ou de la vapeur actuellement en place et en développant une stratégie dès l'amont de prévention des déchets
- De façon complémentaire en structurant un Programme Territorial Alimentaire pour envisager une valorisation locale des productions et savoir-faire locaux ;
- Enfin en mettant tout en œuvre pour développer de façon harmonieuse un développement du marais audomarois (touristique et agricole) et la préservation de la biodiversité et des zones humides associées. La révision de la désignation Man&Biosphère de l'UNESCO sera un enjeu majeur notamment par la définition d'un périmètre étendu.

ENJEUX : Mots clés issus des ateliers élus et des ateliers /questionnaire habitant



ELUS

- Climat / Alimentation
- Ecocitoyenneté
- Prévention des Déchets
- Habitat / Energie
- Circuits courts et économie circulaire Réserve de Biosphère
- Agriculture et maraîchage
- Résilience



HABITANTS

- Questionnaire : la transition écologique est une priorité pour **64%** des jeunes (- de 24 ans).
- Questionnaire : **18%** des répondants placent la transition écologique en tête des thématiques sur lesquelles la CAPSO est attendue.
- Questionnaire : dans le domaine de la transition écologique, la question des déchets et de l'éducation à l'environnement arrive en tête des priorités.

DOCUMENTS CADRES :

- SRADDET & Rev3
- SCoT du Pays de Saint-Omer
- Charte du PNRCMO
- PCAET
- PLUi du Pôle Territorial de Fauquembergues
- PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse

PLAN D' ACTIONS

AXE STRATÉGIQUE 1 Développer l'écocitoyenneté sur le territoire et être exemplaire

- Action 1.1 : sensibiliser et former à la transition les différents publics et sur les différents enjeux (air, déchets, compostage, énergie, ...)
- Action 1.2 : intégrer la biodiversité dans la gestion et la planification du territoire
- Action 1.3 : être exemplaire pour nous-même et pour influencer autour de nous (Obtenir la labellisation Cit'ergie)

AXE STRATÉGIQUE 2 Amplifier l'action de l'agglomération pour la transition énergétique

- Action 2.1 : mettre en œuvre un schéma territorial des énergies
- Action 2.2 : renforcer la sobriété et l'efficacité énergétique de nos bâtiments communautaires (réhabilitations envisagées de l'EILCO, de la piscine d'Arques, du multi-accueil d'Arques, du CRD place Saint-Jean, d'Enerlya, ...)
- Action 2.3 : développer la production d'ENR&R localement (porter une réflexion pour la création d'un réseau de chaleur sur le pôle urbain)
- Action 2.4 : partager, évaluer, faire évoluer le plan climat

AXE STRATÉGIQUE 3 Développer les circuits courts et la prévention des déchets

- Action 3.1 : soutenir et accompagner les initiatives en termes d'économie circulaire, les repair-café
- Action 3.2 : mettre en œuvre (en lien avec la réflexion sur la redevance incitative) un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour réduire à la source les volumes et traiter les matières



AXE STRATÉGIQUE 4

Agir sur l'alimentation et accompagner la transition agroécologique

- **Action 4.1** : déployer un Programme Territorial Alimentaire visant à Identifier des opportunités d'action en mobilisant localement producteurs et artisans (circuits courts, bio) et en analysant la viabilité de dispositifs mutualisés (projet de création d'une cuisine centrale)
- **Action 4.2** : accompagner les acteurs de la restauration collective dans la réduction des déchets et l'intégration de bonnes pratiques alimentaires
- **Action 4.3** : favoriser les actions visant à la transition agroécologique

AXE STRATÉGIQUE 5

Poursuivre et amplifier la valorisation et la préservation du Marais Audomarois

- **Action 5.1** : mener la révision de la désignation Man&Biosphère et étudier le périmètre potentiel d'extension
- **Action 5.2** : valoriser le marais audomarois tout en le préservant (exemple : développer des itinéraires de randonnées, porter la 1^{ère} phase d'aménagement du chemin de Drome et intervenir sur les discontinuités (lien mobilité, tourisme et sports)
- **Action 5.3** : contribuer au maintien de l'agriculture dans le marais (Mettre en place un dispositif favorisant l'installation de jeunes – porteurs de projet en maraîchage bio)
- **Action 5.4** : poursuivre et amplifier la lutte contre les invasifs notamment et étendant la coordination de la lutte contre le rat musqué à l'échelle de la CAPSO en articulation avec les piégeurs bénévoles et les structures en place

PERSPECTIVES

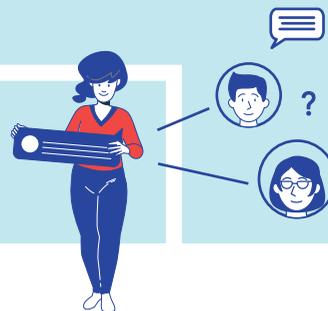
La transition écologique et énergétique est un enjeu essentiel de l'attractivité de notre territoire. Il s'agit d'un défi très transversal à la croisée du développement économique (filières verre, papier/carton, recyclage et recours à une énergie décarbonnée...), de la qualité de vie (air, habitat, mobilité, nature de proximité, eau,...), de la santé (alimentation, air intérieur, déplacements...), de l'aménagement du territoire (captages, zones naturelles protégées, gestion des eaux de surface...). La réponse efficace de l'agglomération à ces enjeux déterminera la capacité de résilience territoriale à moyen terme avec pour indicateur objectif l'état de la biodiversité sur le territoire matérialisé par le renouvellement prochain de la désignation Man&Biosphère de l'UNESCO notamment.

L'agglomération se doit également d'atteindre les objectifs fixés dans l'accord de Paris et notamment celui d'être un territoire à énergie positive à 2050.

16

Fiche actions

LA RELATION A L'USAGER - L'ATTRACTIVITE



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES :

Depuis la création de la CAPSO et avec l'extension de ses compétences, l'information de l'utilisateur et plus globalement la relation à l'habitant est apparue comme un enjeu majeur. Lisibilité, simplification et proximité s'imposent dans le fonctionnement de l'action territoriale.

Ceci a amené la CAPSO à organiser la plupart de ses services d'accueil aux publics (usager, entreprise) dans une logique de mutualisation sous forme de guichet unique. Ont ainsi été créés la Maison du Développement économique, le Guichet Unique de l'Habitat, le Point Information Jeunesse.

Deux axes d'intervention ont été identifiés

- Le renforcement du lien entre la CAPSO et l'habitant,
- Une meilleure connaissance des services apportés à l'utilisateur.

ENJEUX : Mots clés issus des ateliers élus et des ateliers /questionnaire habitant



ELUS

- Accessibilité aux services publics communautaires
- Proximité
- Maillage territoriale
- Communication de l'offre de service

ACTIONS PRIORITAIRES pour les groupes d'habitants :

1. Mieux communiquer de manière pédagogique sur les coûts des services publics
2. Renforcer de manière générale la communication vers les habitants



PLAN D' ACTIONS

AXE STRATÉGIQUE 1

Renforcer le lien avec l'habitant



● **Action 1.1 : améliorer la relation entre l'utilisateur, la CAPSO et ses opérateurs sur le territoire :**

- dans ses relations au quotidien : sur un mode présentiel (permanences, rdv sur demande) et/ou distanciel visio, accueil téléphonique, ...)
- dans le cadre de la dématérialisation des procédures : droit des sols, logement social, ...)
- dans le cadre « d'événements ponctuels » : expositions itinérantes, ateliers thématiques partagés...



● **Action 1.2 : mailler le territoire de points d'accès aux droits et aux services publics (y compris communautaires) en s'appuyant sur les maisons de services publics regroupant les différents opérateurs nationaux et locaux (porter un projet de création d'un espace France Services à Eperlecques, accompagner les initiatives communales dans le cadre d'un schéma d'implantation)**



● **Action 1.3 : renforcer la communication pédagogique sur les coûts des différents services publics (eau, déchets, ...)**

AXE STRATÉGIQUE 2

Apporter une meilleure connaissance des services à l'utilisateur



● **Action 2.1 : renforcer la communication de proximité auprès de l'utilisateur sur les services et politiques communautaires en s'appuyant notamment :**

- sur l'animation des lieux dédiés d'information communautaire
- un plan de communication renforcé et pérenne (ex : illustration pédagogique des services apportés par la CAPSO)
- la formation d'un réseau d'agents d'accueil sur le territoire pour l'information de premier niveau
- l'implication du conseil des jeunes

● **Action 2.2 : renforcer la communication auprès des prescripteurs (élus du bloc local, dgs, opérateurs...)**

AXE STRATÉGIQUE 3

Renforcer l'attractivité du territoire communautaire

● **Action 3.1 : renforcer les partenariats avec les territoires voisins (pôles métropolitains avec Lumbres et le Littoral, démarches innovantes avec le béthunois et la MEL, ..)**

● **Action 3.2 : renforcer, en lien avec nos partenaires (SOFIE, la Station, SPL Tourisme) la reconnaissance de l'action de l'agglomération sur l'extérieur (démarches transversales en lien avec l'économie, le tourisme, ...)**

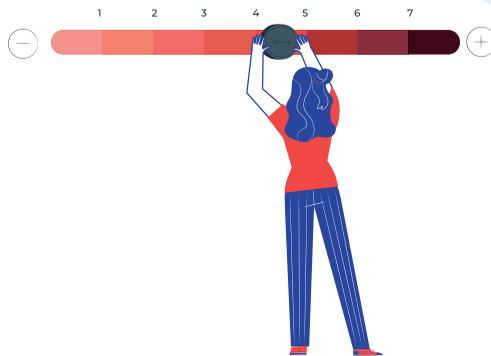


PERSPECTIVES

La CAPSO, au travers de son rôle d'animateur et des outils d'observation, veillera à poursuivre, adapter et innover dans les dispositifs partenariaux et actions afin de mieux répondre aux besoins des habitants et est reconnu dans les Hauts de France comme une structure innovante et attractive.

4

EVALUATION ET SUIVI DU PROJET DE TERRITOIRE



EVALUATION ET SUIVI DU PROJET DE TERRITOIRE

Enfin, afin de suivre la mise en œuvre opérationnelle, le **comité de pilotage constitué pour son élaboration sera également chargé de son suivi avec une double mission complémentaire :**

1

suivi annuel de l'avancée des différentes actions pour veiller à l'adéquation entre le projet de territoire et les projets de service qui seront élaborés par les différents services communautaire en vue de sa mise en œuvre



2

une phase d'évaluation à mi étape en 2024 de sa mise en œuvre



GLOSSAIRE

ABS : Analyse des Besoins Sociaux

ADS : Autorisations du Droit des Sols

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

AOM : Autorité Organisatrice de la Mobilité

AUD : Agence d'Urbanisme et de Développement Pays de Saint-Omer Flandres Intérieure

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CAPSO : Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CCPL : Communauté de Communes du Pays de Lumbres

CLEA : Contrat Local d'Éducation Artistique

CLLAJ : Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes

CLS : Contrat Local de Santé

CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale

CIDFF : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

CISPD : Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

CNAM : Conservatoire National des Arts et Métiers

CoDev : Conseil de Développement

COT ENR & R : Contrat d'Objectif Territorial Energie Renouvelable et de Récupération

CRD : Conservatoire à Rayonnement Départemental

DSP : Délégation de Service Public

ENR&R : Energies renouvelables et de Récupération

EILCO : Ecole d'Ingénieur Littoral Côte d'Opale

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunal

EPF : Etablissement Public Foncier

GUIH : Guichet Unique de l'Habitat

ISCID-Co : Institut Supérieur de Commerce International de Dunkerque - Côte d'Opale

LOM : Loi d'Orientation des Mobilités

MAM : Maisons d'Assistant(e)s Maternel(le)s

MEL : Métropole Européenne de Lille

MDé : Maison du Développement Economique

OCA : Office Culturel d'Aire-sur-la-Lys

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

OPAH RU : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain

ORQUE : Opération de Reconquête de la QUALITÉ de l'Eau

PAPI : Programme d'Action de Prévention des Inondations

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PDM : Plan De Mobilité

PIG : Programme d'Intérêt Général

PIJ : Point Information Jeunesse

PLH : Programme Local de l'Habitat

PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PME : Petite et Moyenne Entreprise

PNRCMO : Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale

PPI : Plan Pluri-annuel d'Investissement

PPri : Plan de Prévention des Risques inondations

PMAa : Porte Multimodale de l'Aa

RBMA : Réserve de Biosphère du Marais Audomarois

RE 2020 : Réglementation Environnementale 2020

REV3 : 3^{ème} Révolution Industrielle (la 1^{ère} basée sur l'exploitation du charbon et l'industrialisation notamment de l'imprimerie, la 2^{ème} basée sur l'énergie électrique et le développement des télécommunications)

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

RPE : Relais Petite Enfance

RSA : Revenu de Solidarité Active

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

SCoT : Schéma de Cohérence et d'Orientations Territorial

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

SMAEL : Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de la Lys

SMAGEAa : Syndicat Mixte pour l'Aménagement et de la Gestion de l'Aa

SOFIE : Saint-Omer Flandre Interface d'Entreprises

SPL : Société Publique Locale

SPR : Site Patrimonial Remarquable

SRADDET : Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

SRDE2I : Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation

TAD : Transport A la Demande

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TPE : Très Petite Entreprise

ULCO : Université du Littoral Côte d'Opale

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

PROJET
de **TERRITOIRE**
2020 – 2026

ARQUES | AIRE-SUR-LA-LYS | AUDINCTHUN | AVROULT | BAYENGHEM-LEZ-EPERLECCQUES | BEAUMETZ-LÈS-AIRE | BELLINGHEM
| BLENDCCQUES | BOMY | CAMPAGNE-LEZ-WARDRECQUES | CLAIRMARAIS | COYECQUES | DELETTES | DENNEBROEUCQ | ECQUES
| ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE | EPERLECCQUES | ERNY-SAINT-JULIEN | FAUQUEMBERGUES | FEBVIN-PALFART | FLÉCHIN | HALLINES
| HELFAUT | HEURINGHEM | HOULLE | LAIRES | LONGUENESSE | MAMETZ | MENTQUE-NORTBECOURT | MERCK-SAINT-LIÉVIN |
MORINGHEM | MOULLE | NORDAUSQUES | NORT-LEULINGHEM | QUIESTÈDE | RACQUINGHEM | RECLINGHEM | RENTY | ROQUETOIRE
| SAINT-AUGUSTIN | SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM | SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM | SAINT-OMER | SALPERWICK | SERQUES
| THÉROUANNE | THIEMBRONNE | TILQUES | TOURNEHEM-SUR-LA-HEM | WARDRECQUES | WITTES | WIZERNES | ZOUAFQUES

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer
2 Rue Albert Camus - 62219 Longuenesse